

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2014/18**Attribution de subventions en faveur de la Culture. Fonds d'aide à la création 2014. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre du programme dédié au soutien des opérateurs culturels bordelais, une enveloppe de 500 000 euros, destinée à soutenir les projets de création et événements proposés sur l'année en cours.

Cette enveloppe, s'appliquant à l'ensemble des champs artistiques, a pour objectif de :

- * Favoriser la création
- * Aider les artistes émergents, afin d'offrir les conditions adéquates à toute pratique artistique,
- * Renforcer le dynamisme, la créativité et l'attractivité de Bordeaux
- * Structurer le tissu artistique local

Une Commission spécialement constituée à cet effet, composée de personnalités qualifiées, a ainsi procédé à l'examen et à la sélection des propositions formulées, s'appuyant sur des critères de qualité artistique, de rayonnement et d'insertion dans le territoire.

Cette dernière, qui s'est récemment réunie, a formulé les préconisations que vous trouverez ci-après.

Je vous propose donc d'affecter, sur le montant de cette enveloppe, la somme de 338 600 euros, ainsi répartie :

THEATRE		
Groupe Anamorphose	Conférence spectacle à partir de 17 des 30 chapitres de « Candide »	8 000 €
Crypsum	Création « Bliss », d'après « Petite soeur, mon amour » de Joyce Carol Oates	8 000 €
La Hurleuse	Création du spectacle « Joséphine (les enfants punis) », texte et mise en scène d'Anna Nozière	8 000 €

Intérieur nuit	Création de « L'Ensemble Nuit », Quatuor à cordes qui interprète la musique originale de Jean-Pierre Daran, composée pour le spectacle « <i>Dracula</i> » mis en scène par Yvan Blanloeil	4 000 €
Cie des Limbes	Création de « L'un l'autre », duo écrit par les deux metteurs en scène de cette compagnie	4 000 €
Cie les Marches de l'été	Création de « Les petites Boîtes », nouvel opus faisant suite à Quelques Petits Riens et Au bord de mes/nos ténèbres	6 000 €
Monts et Merveilles	Création du « Grand Tournoi », dispositif participatif impliquant les spectateurs	4 000 €
O'SO	Création de « Timon / Titus », mis en scène par David Czesienski, metteur en scène berlinois	9 000 €
Cie Soleil bleu	Dans le cadre de la démarche de compagnonnage initiée, création de «SSTOCKHOLM » Solenn Denis	4 000 €
Sur mesure	Création d'une comédie musicale, par le collectif Yes Igor	8 000 €
Théâtre'action	Création de « Liberté, Egalité, Fraternité – Et si l'on se souvenait de l'Europe. Une recherche franco-allemande-polonaise d'après « La Mort de Danton » de Georg Büchner »	8 000 €
Cie Tiberghien	Création de « Jacques et son maître – hommage à Denis Diderot » de Milan Kundera	4 000 €
Cie Tombés du Ciel	Création de « Les femmes et Une nuit », de l'auteure Faïza Kaddour	4 000 €
Cie Travaux publics	Création de « La Bibliothèque des Livres Vivants », projet de littérature orale	9 000 €

DANSE

Bordeaux Cité tango - Festival	Festival fédérant des écoles de musique avec l'intervention d'un musicien professionnel de tango (Mr Juan José Mosalini)	8 000 €
Cie Gestuelle	Création de « Imaginer, s'imposer, se dire... », de Sabine Samba	4 000 €
Cie Paul les oiseaux	Création de « Toutes les filles devraient avoir un poème » est une pièce faisant intervenir 4 artistes chorégraphiques et 1 chanteur	8 000 €
Cie Révolution	Création de « Bliss », pièce d'Anthony Egéa mobilisant 10 danseurs et 2 musiciens	8 000 €
Technichore et le monde du zèbre	Création de « la perte de soi », pièce pour 7 danseurs, de Faïzal Zeghoudi	4 000 €

CIRQUE / ARTS DE LA RUE		
ACAQB Queyries	Soutien de la démarche de création d'une compagnie accueillie en résidence sur une période de 6 semaines (Cie le Bazar Forain, prochaine création : « Delirium Saga Circus »)	4 000 €
Cie Bivouac	Création de « A corps perdus », ballet circassien	4 000 €
Opéra Pagai	Création du spectacle « Cinérama »	15 000 €
Smart Cie	Création de « Attention à ma peau », concentré de petites formes circassiennes	6 000 €

MUSIQUE		
ADMAA	Organisation de « Relâche », rendez-vous estival et gratuit proposant concerts et animations en plein air	15 000 €
AT événements	Organisation de la deuxième édition du festival estival de jazz « Jazz AT Botanic »	10 000 €
Bordeaux Chanson	Organisation d'un cycle de concerts et des festivals « La partie à Trois », « courants d'air » et « Improbables Duos »	8 000 €
Brain out	Organisation de « Melbourne Sound Blast », 1ère édition bordelaise du festival « City Sounds », consacré à la scène rock d'une ville choisie (Melbourne)	5 000 €
Deux figurants	Création d'une « caravane-cabaret », lieu nomade de diffusion des créations du duo bordelais de chanson française « Les Deux Figurants »	4 000 €
Dingue de pop	Organisation du festival « Le French Pop », sur l'I-Boat et au Rocher de Palmer	4 000 €
Einstein on the beach	Aide au développement du répertoire de «UN», ensemble orchestral et sonore de musique contemporaine né en 2011 sous l'impulsion de David Chiesa	8 000 €
Elektrolyr	Création de « Pianoplatine » solo musical du pianiste et compositeur Guillaume Flamen	4 000 €
Grangousier	Aide à la co-production (avec l'Embobineuse à Marseille) de la résidence du « Cabinet du Grangousier », pour une création de l'artiste visuel Xavier Quérel et du groupe de rock expérimental bordelais « Le Cercle des Mallissimalistes »	4 000 €
Organ phantom	Organisation de la 3ème édition du festival « Echo à Venir », consacré à la Beat Scene de Los Angeles	9 000 €

Parallèles Attitudes Diffusion	Création de « Into The Mars Red Sound », résidence de création musicale Rock et musique électroacoustique (Mars Red Sky et Julia Hanadi Al Abed)	8 000 €
Les Surprises	<i>Création de « métamorphoses baroques »,</i> oeuvre musicale contemporaine associant un jeune compositeur de musique allemand et un jeune ensemble de musique baroque	3 600 €

ARTS VISUELS

Agence créative	Création de « Tinbox #5 » » module d'exposition permettant une programmation de 4 à 6 expositions investissant l'espace public	8 000 €
Amis du Musée d'Aquitaine	Création d'un « mural » de John Valades	5 000 €
Bruit du Frigo	Création de « LA GRAND RUE», résidences de 10 artistes, en duo avec des entreprises et des associations, ou en solo	9 000 €
Flash	Création de l'exposition « BDX-LAX Fareway so close # 2014 »	9 000 €
OLA	Création «Le Partage des Silences», partie 2, exposition d'une installation visuelle et sonore entre la France et l'Algérie	4 000 €
Point de fuite	réalisation d'une oeuvre de Felice Varini	8 000 €
Point barre	Organisation du projet « Articulations », comprenant cycles de workshop, conférences, lectures, interventions artistiques et expositions.	5 000 €
Zébra 3	Exposition « La conquête », sélection de propositions artistiques dans l'espace public	15 000 €

ARTS NUMERIQUES

Université Bordeaux 1 - SCRIME/LABRI	Mise en place de divers cycles de résidence, et création « Da'ath pour Guitare augmentée » de Joseph Larralde	4 000 €
--------------------------------------	---	---------

LIVRE

N'a qu'un œil	Création du « Guide décalé des quartiers de la ville de Bordeaux par ses habitants », oeuvre littéraire participative	8 000 €
Permanences de la littérature	<i>Organisation de « Créations...scéniques... »,</i> projet de commande artistique passée, à l'occasion du 15 ^{ème} anniversaire du festival Ritournelles	8 000 €

CINEMA		
Kino sessions	Organisation du 3ème « Kino Kabaret International » de Bordeaux	4 000 €
Monoquini	Projet « AUDIO/VISION », proposant dans différents lieux de la ville la diffusion d'œuvres contemporaines rendant compte des pratiques actuelles de l'expérimentation dans les domaines du son et de l'image	5 000 €
PLURIDISCIPLINAIRE		
MC2A	Création du projet « Vaisseau fantôme – les revenants », autour des thèmes de la colonisation et de l'esclavage via la mémoire du Fleuve.	15 000 €

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2014, sous fonction 30 – nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, il y a 10 délibérations.

La 18 concerne le soutien à des projets de création qui ont été déposés suite à un appel à propositions au bénéfice des opérateurs culturels bordelais, qui a été porté au Budget Primitif 2014 de 150.000 à 500.000 euros.

Cet appel à projets a été lancé en octobre dernier. Il concernait l'ensemble des champs artistiques et avait pour objet de favoriser la création, d'aider les artistes émergents et de favoriser la dynamique et la structuration du tissu artistique local.

Une commission spécialisée qui était présidée par M. José Manuel Gonçalves et composée de personnalités qualifiées a procédé en toute indépendance à l'examen des dossiers en s'appuyant principalement sur la qualité artistique des projets portés par les artistes eux-mêmes ou par ceux qui les aident à se produire, également sur leur relation au territoire, qu'ils soient produits ou diffusés à Bordeaux.

Sur les 131 dossiers déposés 49 projets ont été retenus par la commission réunie en décembre dernier pour une somme globale de 338.600 euros.

Leur répartition par champ disciplinaire et les sommes attribuées sont mentionnées dans la délibération.

26% des projets qui ont été retenus, soit 13 projets, correspondent à des associations qui n'ont jamais sollicité d'appui à la Mairie. 8 d'entre eux au bénéfice d'associations sur des projets de musiques actuelles et 5 au bénéfice de compagnies théâtrales émergentes, fruits assurément du travail de l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux.

Certains projets comme celui de Monoquini, d'Enstein on the Beach, ou encore d'Elektrolyr relèvent d'expérimentations artistiques porteuses d'un souffle nouveau pour la création.

Certaines encore participent à la dynamique et à la structuration du territoire tel le projet de Bordeaux Chanson, ou celui du Centre d'Animation de Queyries Bastille engagé en relation avec le pôle Cirque du quai aux Angéliques dans une activité circassienne.

Dans le champ des arts visuels certains projets retenus permettront à des artistes de participer à des expositions collectives internationales aux Etats-Unis ou en Algérie.

Parmi les projets non retenus certains correspondaient plus à des programmations annuelles qu'à des projets de création. D'autres par contre étaient plutôt orientés vers d'autres dispositifs notamment celui qui nous associe à l'Institut Français.

Certains pourront redéposer auprès de la commission de nouvelles demandes après plus de précisions sur leur dossier préalable. C'est ainsi que la somme restante fera l'objet d'un deuxième appel à projets en mars prochain et d'une réunion de la commission prévue en mai.

Voilà, Monsieur le Maire, pour cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais me réjouir de la rapidité avec laquelle vous avez, Monsieur l'Adjoint et nos services avec vous, mis en œuvre cette proposition que j'avais faite il y a quelques mois à peine dans un contexte que je voudrais rappeler.

L'Etat d'un côté et le Conseil Général ainsi que le Conseil Régional de l'autre, baissent de manière importante depuis 2011 les subventions qu'ils apportent aux structures culturelles dans notre Ville.

S'agissant du Conseil Général, par exemple, entre 2011 et 2014 les aides au fonctionnement ont baissé de 27%.

S'agissant du Conseil Régional elles ont baissé de 42%.

S'agissant de l'Etat de 2%, mais de 39% sur l'investissement.

Voilà le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

La Ville, elle, a décidé d'accentuer son effort en portant ce fonds de soutien à la création de 150.000 à 500.000 euros.

Deuxième remarque, la commission qui a sélectionné les projets était présidée par M. Gonçalves, comme cela a été dit par M. DUCASSOU. Elle était constituée de personnalités locales, ou d'acteurs culturels locaux :

M. Dider Arnaudet, critique d'art, commissaire d'exposition et écrivain.

Patrick Duval, Directeur artistique du Rocher de Palmer.

Francine Faure, Directrice d'Arc en Rêve.

Thierry Fouquet, Directeur Général de l'Opéra.

Charlotte Laubard, ancienne Directrice du CAPC.

Jean-Luc Portelli, Directeur du Conservatoire Jacques Thibaud.

Brigitte Proucelle, Directrice Générale des Affaires Culturelles de la Ville.

Constance Rubini, Directrice du Musée des Arts Décoratifs et du Design.

Sylvie Violan, Directrice du Carré Les Colonnes, scène conventionnée à Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles.

Catherine Marnas n'a pas encore pu siéger puisqu'elle vient juste de prendre ses fonctions au TNBA, mais elle siègera dans la seconde session de la commission au printemps 2014.

Troisième remarque, le nombre de projets déposés a été très important : 131, pratiquement le double que ce qui était constaté auparavant. Ces projets ont été d'une grande diversité comme cela a été rappelé par Dominique DUCASSOU. Ils concernent aussi bien le domaine du théâtre que celui de la danse, des arts du cirque, des arts visuels, des arts plastiques, un véritable engouement du milieu culturel bordelais.

Je voudrais donc me réjouir du succès tout à fait remarquable de cette opération.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Evidemment il ne me reste qu'à saluer le triplement, et même un peu plus, de cette aide à la création qui a suscité de grands espoirs dans le milieu culturel bordelais.

Toutes les associations ont vraiment aussi été très rapides pour répondre à l'appel à projets qui était quand même conséquent. Il fallait aussi de leur part beaucoup de mobilisation, y compris et surtout pour les petites associations.

Cela dit, il est évident que les réponses données apportent une certaine déception, forcément, pour certaines associations qui ont eu beaucoup moins que ce qu'elles ont demandé. Certaines ont eu un cinquième de ce qu'elles demandaient, ce qui pour mener vraiment un projet à bien est évidemment insuffisant. Et il y avait des projets très intéressants d'un point de vue du maillage territorial, de l'éducation populaire. Il y avait vraiment tout un travail autour de certaines actions qui ont été choisies, mais encore une fois peut-être pas assez valorisées, pas assez aidées.

Mais évidemment lorsqu'on veut partager pour une trentaine de projets, ou un peu plus, une somme pareille on est obligé de faire des choix. Je le comprends.

Cela dit, aujourd'hui on se retrouve avec des associations qui vont avoir le sentiment d'un saupoudrage, malgré tout, de cette manne. Parce que c'est vrai que c'est une manne pour les associations. Tout le monde le reconnaît complètement.

Cela dit, là encore peut-être un manque de volonté politique et de vision à long terme. Toujours un peu le même problème. En plus c'était très rapide. C'est vrai que c'est aussi un souci.

J'espère que cela se renouvellera d'une façon ou d'une autre dans l'avenir et pourra peut-être être mieux pérennisé, mieux pris en compte, de manière à ce qu'on puisse accompagner.

Certaines associations apparaissent aujourd'hui dans les association aidées. Ça c'est une grande joie parce qu'il y avait des associations qui travaillaient en sous-marin à Bordeaux depuis assez longtemps et qui n'étaient jamais aidées. Peut-être n'avaient-elles pas toutes déposé une demande, ou peut-être étaient-elles souvent mises de côté parce qu'encore trop petites, encore pas assez développées. Là ça va leur permettre certainement de mettre le pied à l'étrier.

Mais il faut penser aussi aux associations qui ont déjà des projets assez importants qui veulent continuer à les développer et à les agrandir. Celles-là n'auront pas sans doute tout à fait la latitude qu'il leur faudrait.

On note, alors je suppose que c'est parce c'est dans des choses beaucoup plus habituelles, mais par exemple l'absence complète dans cette tranche, que ce soit dans le Projet d'Aide à la Création - ça se comprend - dans les subventions culturelles qui suivent et même dans les subventions du Projet Social, rien pour le Grand-Parc en Fête.

J'imagine que ça passera peut-être plus tard. Mais c'est en juillet et ça fait une visibilité vraiment très courte pour eux qui font un gros travail sur le quartier du Grand-Parc qui est un quartier qui a besoin de ces associations, d'attention, d'argent et de moyens pour pouvoir continuer à travailler un projet d'éducation populaire vraiment ancré dans le territoire.

Il y en a bien d'autres. Je ne peux pas tous les citer ici.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord comme le disait Antoine (...?) il faut parfois voter avec ses adversaires pour voir triompher ses idées. C'est ce que nous allons faire. Nous allons le faire en étant ravis que nous soyons enfin écoutés.

J'ai quand même trois questions qui me viennent à l'esprit au risque de choquer. Pourquoi si peu ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi être allé chercher ailleurs ?

Pourquoi si peu ? Je vois d'ici que tout le monde va monter au plafond en disant : nous avons triplé. Oui. Dont acte. Bravo. Nécessaire. Nous réclamons depuis des années que l'on augmente le budget de la culture. Vous en avez augmenté cette partie.

Je suis tenté de dire qu'il y avait beaucoup à gratter encore du côté d'Evento, dans des économies faites sur Evento. Et que ma foi, peut-être plus d'associations, plus de projets auraient pu être subventionnés.

Alors vous me direz, j'en viens à mon point suivant, pourquoi maintenant ? Il est quand même étrange que ça soit à 2 mois d'une élection importante que l'on découvre soudain que ce que votre opposition vous réclame depuis des années soit fait dans la précipitation. Je dois reconnaître un certain talent à M. DUCASSOU.

Cependant, pourquoi maintenant ? Ne pouvait-on pas faire en amont depuis plusieurs années ce que nous vous réclamions ? Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

Pourquoi être allé chercher ailleurs ? Effectivement, 10 membres de cette commission sont des acteurs locaux importants, que pour ma part je respecte. Quant à sa présidence, M. Gonçalves est unanimement reconnu. Aucun problème là-dessus.

Je ne vais pas vous dire, Monsieur le Maire : encore un effort pour être républicain, vous l'êtes, mais peut-être encore un effort pour « bordeléïser » la culture bordelaise en ayant effectivement un président de cette commission qui pourrait être un Bordelais. Pourquoi cette tentation d'aller toujours chercher ailleurs ce que, comme dit le poète, nous avons au creux de notre main ?

Ceci étant, nous voterons pour cette délibération et nous vous remercions de nous avoir enfin écoutés.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PEREZ. Puisque vous votez pour, je ne vais pas polémiquer. Je vais quand même répondre à vos questions.

Vous me demandez pourquoi pas plus ? Moi je vous dis pourquoi moins ? Pourquoi est-ce que l'Etat et le Conseil Général baissent ?

Vous me dites pourquoi maintenant ? Eh bien justement parce que le Conseil Général et l'Etat baissent. C'était le moment d'essayer de compenser.

Et pourquoi ailleurs ? Alors là vraiment, je sais que vous êtes un homme cultivé, je suis sidéré par ce genre d'attaque. La culture ça ne consiste pas à s'enfermer dans un bastion. Heureusement que Bordeaux est ouvert sur le monde extérieur.

Je vous ai dit que la totalité des membres de la commission étaient des responsables d'établissements culturels bordelais et vous avez bien salué leurs qualités. Et ça serait une faiblesse que d'aller demander à un observateur extérieur, qui a fait ses preuves dans une structure que l'on connaît à Paris, de venir nous apporter une vision un peu extérieure ?

Vraiment, ce que vous préconisez c'est pour moi le contraire de l'ouverture culturelle. Un peu de diversité, un peu d'oxygénation sur le monde extérieur est extrêmement utile.

Mais si vous voulez me répondre je vous laisse volontiers la parole.

M. PEREZ. -

Je ne prends pas ça pour une preuve de faiblesse, mais je crois que si on voulait faire de la symbolique on pouvait faire cette symbolique jusqu'au bout ;

Vous me permettez de rebondir sur un point de mon intervention que j'avais oublié.

Vous avez parlé de l'Etat, vous avez parlé du Conseil Général dont les participations baissent. Je veux bien vous concéder que cela soit vrai. Mais enfin quand même, un peu de cohérence. Vous avez soutenu, Monsieur le Maire, un gouvernement qui voulait la disparition de la clause générale des compétences. Pourquoi vous étonner aujourd'hui que le Conseil Général de la Gironde, par exemple, baisse sa participation ?

Moi je raisonne à périmètre constant sur les sommes dont disposait la Mairie.

C'est la seule remarque que je voudrais faire. J'ai la chance de n'être ni conseiller général, ni député.

M. LE MAIRE. -

Vous avez la chance de ne pas être député parce que vous devriez à ce moment-là voter un budget dans lequel pour la première fois depuis de très longues années la culture baisse. On ne va pas polémiquer là-dessus. C'est un fait. Tout le monde l'a reconnu.

Je veux bien comprendre qu'il y ait des contraintes générales, que l'état des finances publiques incite à l'économie et à la baisse des crédits, mais d'un côté ça baisse, et nous, sur ce point particulier qui est substantiel, nous faisons un effort supplémentaire.

Je pense que ça méritait d'être salué. Vous l'avez d'ailleurs fait. Je vous en remercie.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que ça s'appelle répondre par une pirouette que de mettre en avant la baisse des subventions du Conseil Général et de l'Etat. Personne ici n'est le représentant officiel...

M. LE MAIRE. -

C'est un argument spécieux, M. HURMIC...

M. HURMIC. -

Non, mais on est ici en Conseil Municipal, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Quand on aborde la politique culturelle dans son ensemble on regarde ce que font l'ensemble des financeurs et on ne botte pas en touche en permanence comme vous le faites. Ce n'est pas correct. Ce n'est pas digne de votre exigence intellectuelle.

M. HURMIC. -

Je maintiens. Mon exigence intellectuelle m'oblige à maintenir...

M. LE MAIRE. -

Elle a des faiblesses.

M. HURMIC. -

... en disant que quand on vous parle de la politique culturelle bordelaise vous parlez...

M. LE MAIRE. -

Toutes ces actions sont cofinancées.

M. HURMIC. -

Je ne suis pas ici le représentant ni de l'Etat, ni du Conseil Général. Je parle en tant que conseiller municipal...

M. LE MAIRE. -

Nous sommes les représentants de l'intérêt général et personne ne m'empêchera de dire que l'Etat baisse et que le Conseil Général baisse et que c'est un problème

M. HURMIC. -

Je m'adresse au Maire de Bordeaux. Je serais content que le Maire de Bordeaux, ès qualité, réponde à l'intervention que je vais faire sur la politique culturelle qui ne sera pas longue. Comme vous-même je ferai trois remarques sur cette délibération.

La première très brève. Nous nous félicitons aussi que la Mairie de Bordeaux ait pris finalement conscience du fait qu'il fallait qu'elle améliore sa politique d'aide à la création culturelle locale en passant de 150.000 à 500.000 euros. Cela a été rappelé. Donc naturellement nous sommes tout à fait favorables à tout soutien accru aux projets de création et évènements proposés par les acteurs locaux.

Le calendrier, je ne vais pas redire ici ce qu'a dit notre collègue PEREZ, mais je suis tout à fait d'accord avec lui. Vous vous êtes félicité de la rapidité avec laquelle cette nouvelle politique d'aide à la création a été mise en place.

La rapidité, à mon sens, n'est due qu'au caractère tout à fait préélectoral de la période que nous vivons. Cela me paraît tout à fait incontestable. Et ceci d'autant plus que ça fait des années et des années que nous réclamons ici sur ces bancs une meilleure structuration et une montée en puissance de cette aide à la création locale.

Je pense que vous-même vous aviez vraisemblablement sous-estimé ces besoins puisque, vous l'avez rappelé, il y a eu 130 projets qui ont émergés pour demander à bénéficier de ces nouvelles dispositions. C'est dire que nous avons un tissu culturel local dynamique qui attend de la Mairie une meilleure aide que celle dont il a pu bénéficier dans le passé.

C'est une première mesure. Je suis persuadé que dans les années qui viennent, quelle que soit la future majorité, cette enveloppe de 500.000 euros va être appelée à croître et embellir. Donc là aussi nous nous féliciterons, naturellement. C'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque a toujours trait aux subventions en faveur des acteurs culturels bordelais, mais je parlerai uniquement d'un acteur culture bordelais, en l'occurrence je vous parlerai de l'Opéra, Monsieur le Maire, pour me féliciter de la déclaration que vous avez faite jeudi dernier lors d'un débat dans lequel vous avez appelé de vos vœux la mutualisation du financement de l'Opéra avec la Communauté Urbaine.

J'ai envie de vous dire bienvenue au club. Vous savez, je pense que votre bonne foi vous interdira de me contredire, que ça fait une dizaine d'années que de façon assez récurrente, peut-être trop récurrente d'ailleurs, je vous dis que les grandes institutions culturelles bordelaises doivent incontestablement être financées à l'échelle intercommunale et qu'il serait temps que vous demandiez à la Communauté Urbaine – vous auriez pu le faire quand vous étiez président, vous ne l'avez pas fait - en tout cas que vous œuvriez dans le sens de cette ouverture et cette mutualisation. Je me félicite du fait que vous l'avez fait très officiellement. Je pense que cela va dans le bon sens.

Je souhaiterais aussi, Monsieur le Maire, et là aussi j'espère que vous m'accorderez le bénéfice d'observations antérieures, que cette ouverture au financement de notre Opéra, cette mutualisation, peut difficilement se faire dans le cadre juridique actuel.

Ça fait là aussi 10 ans, je pense que M. DUCASSOU sera d'accord avec moi, que je vous dis que la régie personnalisée est un statut juridique intéressant dans la mesure où l'Opéra est certes doté de la personnalité morale et financière, mais qui n'est pas un statut qui favorise la participation, le partenariat et les financements croisés. C'est une structure qui reste très municipale. Il n'y a qu'à voir d'ailleurs la composition du conseil d'administration avec 6 représentants de la Ville de Bordeaux, 2 représentants de l'Etat qui est quand même un important financeur, et à peine 1 représentant d'un autre financeur qui est la Région. Donc c'est vrai que la régie personnalisée est une structure très municipale.

Vous savez que d'autres Opéras, notamment des Opéras nationaux, ont été beaucoup plus gaillards que nous puisqu'ils ont choisi assez rapidement le statut de l'EPCC. On peut le faire, vous le savez, depuis la loi du 4 janvier 2002. Le décret d'application – une fois M. DUCASSOU m'a dit : on attend le décret d'application – il est intervenu le 11 septembre 2002 ; il y a même une circulaire interministérielle qui est intervenue le 28 avril 2003 ; cela pour faciliter ce nouveau statut parfaitement adapté aux structures tels les Opéras.

J'ai d'ailleurs noté les Opéras qui ont déjà choisi ce type de structure et qui ont abandonné la régie personnalisée : Rouen, Lille, Toulon, Montpellier, et certains comme Lille par exemple qui sont des EPCC ont obtenu des subventionnements relativement importants de l'intercommunalité. Je crois que Lille c'est à peu près, vous me corrigerez M. DUCASSOU si je me trompe, 18% du budget qui est mutualisé avec l'intercommunalité.

Vous m'accorderez aussi que la plupart des études, y compris une qui a paru dans le Figaro il y a quelques mois, disent que ce régime de gouvernance de la régie personnalisée est un peu obsolète.

J'ai même trouvé des rapports de la Cour des Comptes, non pas concernant directement notre Opéra mais d'autres Opéras, qui appellent à un élargissement au niveau des agglomérations du périmètre contributif qui ne peut qu'alléger pour la collectivité support le poids du budget de la scène lyrique. Et la Cour des Comptes réclame de façon récurrente elle aussi une évolution vers une structure telle qu'un Etablissement Public de Coopération Culturelle pour permettre l'intégration de nouveaux partenaires statutaires.

Si dans votre esprit c'est uniquement mutualiser le financement de l'Opéra, c'est-à-dire faire payer à la Communauté Urbaine sans aucun droit de regard et avec un strapontin au conseil d'administration le financement de l'Opéra, vous pouvez rester dans la régie personnalisée.

Si par contre vous êtes de bonne volonté et que vous avez réellement envie de mutualiser la politique de l'Opéra avec d'autres collectivités, je pense qu'il est urgentissime que vous adoptiez enfin ce changement de statut ardemment réclamé ici depuis des années. C'était ma deuxième observation.

Ma troisième et dernière observation un peu sous forme de conclusion, je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que j'ai été assez surpris de la façon dont vous dénigrez les politiques culturelles des autres agglomérations.

Régulièrement ici lorsqu'on se permet de critiquer la politique culturelle de la Ville de Bordeaux vous nous accusez de dénigrer les institutions bordelaises. Vous avez encore fait cette remarque tout à l'heure à notre collègue Nathalie VICTOR-RETALI que vous avez accusée de dénigrement. Mais que ne faites-vous pas, vous, Monsieur le Maire, quand vous parlez des politiques culturelles des autres villes. Je vous citerai, du Alain JUPPE dans le texte. A l'occasion de la présentation de vos vœux le 14 janvier 2014, j'ai trouvé ça dans la presse. Je vous cite :

« Je ne suis pas pour la politique culturelle paillettes comme les Folles Journées de Nantes, ou les 'Franco-machin'. »

D'abord les « Franco-machin', ils ont un nom, ils s'appellent Les Francofollies de La Rochelle. Nous n'avons jamais parlé ici 'd'Opéra-machin', 'd'Eventomachin'. Reconnaissez que nous avons un langage beaucoup plus respectueux des institutions bordelaises.

Ensuite et surtout, permettez-moi de vous dire que les 'Franco-machin' comme vous dites, c'est un succès populaire considérable. C'est un succès économique considérable. L'impact : 9 millions d'euros sur un territoire, soit 9 fois plus que le montant des subventions, c'est 2,5 fois le budget global du festival qui est en accompagnement économique du tissu local. Donc c'est un vrai succès populaire qui dure depuis 30 ans. Je ne pense pas qu'on puisse « hisser » Evento à la hauteur d'une telle manifestation.

Et les Folles Journées de Nantes c'est aussi un événement qui est extrêmement populaire, qui a un gros succès, qui a une dimension sociale, culturelle et pédagogique.

J'ai vu que des animations sont réalisées en amont dans plus de 80 établissements scolaires, 8 mille enfants sont concernés, et même, ce à quoi je suis attaché et que je trouve bien, le centre pénitentiaire de Nantes est associé à la Folle Journée de Nantes. Plus de 145.000 billets pour des concerts sont vendus. Plus de 300 concerts sont organisés sur le territoire. Donc c'est à mon sens tout sauf une manifestation paillettes.

De grâce, Monsieur le Maire, quand vous nous accusez de dénigrement, donnez-nous le bon exemple et ne dénigrez pas d'une façon aussi méprisante et caricaturale des manifestations culturelles d'autres agglomérations qui sont de véritables succès populaires, ce que vous n'avez pas encore réussi à faire ici à Bordeaux, malgré vos différentes tentatives.

M. LE MAIRE. -

Ouf ! Je vais essayer de répondre brièvement à cette longue intervention.

D'abord pourquoi est-ce qu'aujourd'hui j'envisage effectivement le transfert d'un certain nombre d'établissements culturels et sportifs à la Métropole ? C'est parce qu'il y a une nouvelle loi, une loi Métropole qui fixe un nouveau cadre. Nous aurons à en délibérer en 2015.

Deuxièmement, je suis assez atterré par l'image que vous donnez de la politique culturelle : la politique culturelle c'est de savoir si l'Opéra de Bordeaux est en régie ou en EPCC.

Moi ce qui m'intéresse avec l'Opéra de Bordeaux c'est de savoir si c'est un bon Opéra, s'il fait de bons spectacles, s'il rayonne sur l'ensemble de la Région Aquitaine. Et là, la réponse est oui. Le reste c'est du bricolage, c'est de la mécanique. C'est important, naturellement, mais c'est une vision technico-administrative de la politique culturelle et ça me déçoit beaucoup de votre part.

Ce que j'aimerais c'est que vous portiez un jugement sur la qualité des spectacles de l'Opéra. Je ne vous ai pas vu à Porgy and Bess, par exemple. C'était un magnifique spectacle où il y avait énormément de scolaires et d'étudiants.

Donc venez voir un peu ce qui se passe à l'Opéra. C'est des centaines de milliers de spectateurs tout au long de l'année.

Enfin troisièmement, je n'ai jamais dénigré la politique culturelle de Nantes, ou de Lille. Je suis même allé à Lille rencontré Madame Martine Aubry qui m'a reçu fort courtoisement, et M. Fusillier pour qu'il m'explique un peu ce qu'il faisait. J'ai de bons contacts avec Rennes et avec Nantes.

Simplement, la politique culturelle, je regrette, je persiste et je signe, ce n'est pas pour moi les Francofolies de La Rochelle, ou ce n'est pas les Folles Journées de Nantes. Pour vous il n'y a que ça qui compte. C'est pour ça que je dis que votre conception de la politique culturelle c'est strass et paillettes. Pour moi, la politique culturelle c'est bien autre chose.

C'est d'abord nos grands établissements qui ont un rayonnement qui va largement au-delà de l'agglomération, jusque sur l'Aquitaine. C'est l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, c'est le Théâtre National Bordeaux Aquitaine, c'est le Musée d'Aquitaine, et je pourrais multiplier les choses. Ils ont un rayonnement, je l'ai dit, très large, même parfois national, et d'autre part ils ont une fonction pédagogique et éducative tout à fait remarquable qui fait qu'ils rayonnent très largement au-delà de leurs habitués.

La deuxième réalité de la politique culturelle c'est ce qui se passe dans la proximité, dans les quartiers :

- c'est les bibliothèques de quartiers,
- c'est les centres d'animation et les maisons de quartiers dont nous avons vu tout à l'heure le rôle culturel,
- ce sont les maisons dédiées à des activités culturelles dans les quartiers, comme demain le marché des Douves, ou aujourd'hui le marché des Chartrons, comme la Maison des Danses,
- ce sont les manifestations de quartiers, Chahuts à Saint Michel, Grand-Parc en Fête, Bacalan en Fête.
- 33% des crédits de la Politique de la Ville que vraisemblablement on va diminuer drastiquement sur Bordeaux sont consacrés à la politique culturelle et aux pratiques amateurs.

Voilà la réalité d'une vraie politique culturelle et pas simplement 8 jours consacrés à la chanson française, même si je suis tout prêt à l'envisager.

Et enfin la politique culturelle c'est le soutien à la création. Ce que nous faisons aujourd'hui. Ça vous embête qu'on l'ait fait. J'en suis heureux. Je m'en félicite. Et je suis très heureux de l'avoir fait maintenant.

Mais c'est aussi Pola qu'on va essayer de réinstaller sur les magasins généraux sud, c'est aussi le Garage Moderne que nous aidons beaucoup, c'est aussi les Vivres de l'Art qui sont en train de devenir un pôle de création et de fabrique. Et je pourrais multiplier les choses.

Voilà la réalité. Alors de grâce, cessez de dénigrer en permanence la politique culturelle de Bordeaux parce que ça commence à être ressenti comme insultant par la plupart des acteurs culturels de Bordeaux.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je voulais reprendre la parole pour vous mettre d'accord sur le plan de la politique nationale. Il me semble que les budgets austéritaires qui sévissent actuellement ont été largement votés par tous les partis ici présents, sauf le nôtre, au niveau de l'Europe. Eh bien oui.

Ensuite, quand on l'applique au niveau de l'Etat ça fait des baisses de budgets, y compris dans la culture, et ça c'est bien dommage, bien sûr. Mais de toute façon il aurait fallu baisser autre chose parce que la politique austéritaire au niveau de l'Europe a été validée par tous les grands partis qui sont présents ici.

Une fois cela dit, repartons sur la politique culturelle bordelaise qui ma foi me paraît quand même fort intéressante, et votre développement, Monsieur le Maire, m'a tout à fait séduite.

C'est-à-dire que vous semblez dire que le strass et les paillettes c'est à remiser parce que ça ne maille pas suffisamment le territoire j'imagine, que ce n'est pas suffisamment en profondeur, etc. Nous sommes d'accord là-dessus.

Mais ce dont nous avons besoin maintenant c'est aussi de faits, d'actes et de preuves. C'est-à-dire que c'est bien d'avoir de grands établissements qui drainent un grand public sur l'Aquitaine. C'est parfait, c'est très bien. Nous sommes allés voir Katia et Marielle Labèque, c'était sublime, magnifique. Il n'y a aucun problème là-dessus.

En revanche que l'Opéra passe de régie municipale à EPCC, nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Le passage de l'École des Beaux Arts en EPCC ne m'a vraiment semblé une très bonne chose déjà. Ils en sont quand même aujourd'hui à dessiner des chaussures pour pouvoir payer les professeurs...

(Brouhaha)

MME VICTOR-RETALI. -

Oui, oui, oui. On en est aussi à essayer d'attirer des financements et les manières d'attirer des financements ne sont pas toutes les meilleurs éléments de pédagogie qui pourraient exister. Parfois oui, parfois non. Ça dépend.

Que l'Opéra soit protégé de ça encore un certain temps, j'en suis tout à fait ravie.

Sur la politique culturelle bordelaise, nous sommes entièrement d'accord, pas d'évènementiel. D'accord....

M. LE MAIRE. -

Non. Je n'ai pas dit ça. Il en faut peut-être. Il y en a d'ailleurs, Madame. La Fête du Vin c'est un événement de nature culturelle. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que ce n'était pas que ça, mais j'ai dit que c'était aussi ça.

Excusez-moi de vous avoir interrompue.

MME VICTOR-RETALI. -

Je suis d'accord. Très bien. Mais je m'en doutais un peu. Ne vous inquiétez pas.

Donc, effectivement moins d'évènementiels strass et paillettes et plus de travail dans les territoires, de la proximité, du travail associatif dans les quartiers. C'est en partie ce que le deuxième numéro d'Evento avait quand même permis. Il y a des choses qui sont sorties de là. Moi je ne veux pas quelqu'un qui fustige Evento tel quel.

La deuxième édition d'Evento a permis un certain nombre d'émergences comme le collectif SDF de la salle des fêtes du Grand Parc par exemple, qui sont des projets très intéressants. Evidemment c'était peut-être un peu cher pour juste faire émerger quelques projets intéressants, mais à mon avis il y a des choses à creuser de ce côté-là si on ne traite pas les événements culturels à Bordeaux comme uniquement, justement du strass et des paillettes.

Si on veut en revenir à quelque chose de plus dans la proximité des associations qui existent et qui maillent le territoire, eh bien moi, je m'en féliciterai.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire nous observons que depuis jeudi dernier vous avez révisé vos fiches sur la culture et c'est heureux...

Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Nous sommes heureux que vous ayez remis un nom sur le Rocher de Palmer et que vous vous souveniez du nom du Grand Parc.

(Exclamations)

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, vous avez posé deux questions : Pourquoi l'Etat et pourquoi le Conseil Général ont baissé leurs subventions ?

A titre liminaire soulignons que le Conseil Général a longtemps été le seul acteur financier aux côtés de très nombreux acteurs culturels. Il continue encore aujourd'hui à l'être et pour certains d'entre eux la Ville n'est toujours pas là.

Vous avez posé la question de la subvention du Conseil Général et vous avez pointé cette baisse de 27%.

Je suis étonné que vous ne compreniez pas dans quelle situation se trouve le Conseil Général. Alors je vais me permettre puisque vous avez posé la question de vous y répondre.

Le Budget du Conseil Général c'est environ 1 milliard et demi d'euros, dont 1 milliard est dédié aux politiques de solidarité, et vous le savez, ce sont des politiques obligatoires.

Dans le contexte que nous connaissons et que vous n'ignorez pas nous devons d'abord régler toutes nos dépenses obligatoires et nous regardons ce qu'il reste ensuite pour voir ce que nous pouvons faire au titre de nos politiques volontaristes au rang desquelles évidemment on trouve la culture.

Mécaniquement, c'est le fameux effet ciseau. Comme nous avons très peu de ressources et qu'elles baissent, notamment en raison de la suppression de la taxe professionnelle, nous avons des baisses de budget sur la culture.

Je dois vous le dire, nous cherchons d'autres ressources. Ce matin au Conseil Général nous avons essayé de convaincre nos collègues de l'opposition de voter avec nous une augmentation des ressources. Ils ont refusé. Des ressources qui auraient pu aider à la politique culturelle à Bordeaux ou ailleurs. Ils ont voté contre.

Vous avez posé également la question de savoir pourquoi l'Etat baissait ces subventions. Là encore je suis étonné que vous ne le sachiez pas. Simplement parce que le gouvernement dont vous avez fait partie...

(Exclamations – Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

... a creusé la dette de la France de 830 milliards. Donc à un moment il faut bien relever les comptes publics si on ne veut pas se retrouver dans une situation qu'on connaît ailleurs en Europe.

Donc quand vous posez cette question, Monsieur le Maire, vous oubliez que vous êtes en partie responsable de la situation dans laquelle on se trouve et que c'était bien normal que la Ville de Bordeaux fasse un effort supplémentaire. Un effort tout de même relatif. N'oublions pas ici que 500.000 euros c'est très peu à côté de ce que coûtait jusqu'ici Evento dont moi je n'ai pas peur de dire que c'était un cuisant et coûteux échec.

M. LE MAIRE. -

Tout ça me rappelle un livre que j'ai écrit avec Michel Rocard : « La politique telle qu'elle meurt de ne pas être ».

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Avant de passer à la délibération suivante je voudrais faire quelques remarques.

Etant très passionné et l'ayant toujours été dans mes activités j'essaierai de ne pas faire de pub pour quiconque. Mais je voudrais faire des remarques de fond.

Premièrement, sur le problème de l'Etat, si l'Etat se limitait uniquement à diminuer ses dotations, ma foi, on connaît la situation actuelle, elle est en crise, on peut le regretter mais c'est comme ça.

Ce qui est beaucoup plus grave c'est que l'Etat est en train d'abandonner la culture. Confer ce qui s'est passé en Bretagne, confère ce qui s'est passé au niveau du Parlement, au niveau des commissions cultures de l'Assemblée Nationale et du Sénat où avec la loi de décentralisation l'Etat est en train de passer l'intégralité de la culture aux collectivités ! Et les DRAC sont actuellement très inquiètes sur leur devenir ! Voilà la problématique.

Jamais un gouvernement digne de ce nom n'a vu abandonner la culture. La régie personnalisée n'est pas une régie municipale. Non ! je suis désolé. Ce n'est pas une régie municipale, c'est une régie personnalisée, comme vous l'avez rappelé, par rapport aux décrets qui ont été publiés en 2002.

Deuxièmement, le statut des Opéras est très variable au niveau national. Ce n'est pas vrai, aucun Opéra n'est passé d'un régime personnalisé à un EPCC. Certains Opéras sont des EPCC, d'autres sont des régies personnalisées, y compris récemment créées, d'autres ont un statut associatif, et d'autres sont des régies municipales.

Le problème aujourd'hui : quel est le meilleur statut ? Ce qui est certain c'est que dans une étude qui a été conduite et à travers une association constituée au niveau national, les EPCC sont remis en cause pour des raisons uniquement organisationnelles et de statuts.

Troisièmement, ce n'est pas parce qu'on est en régie personnalisée qu'une quelconque collectivité ne serait pas à même de participer à son conseil d'administration en participant, comme d'autres collectivités, à la réalité de la situation. Donc ce n'est pas ça la problématique.

D'ailleurs à ce sujet, pour votre information, la Communauté Urbaine sur un projet - Véronique FAYET s'en souvient parfaitement puisque c'est elle qui avait écrit au président de la Communauté Urbaine - sur un projet qui était en rapport avec le rôle pédagogique, de sensibilisation et social de l'Opéra conduit au niveau des quartiers, notamment des quartiers difficiles, cette opération avait été proposé au niveau de la Communauté Urbaine qui a refusé d'y participer.

C'est un fait. C'est comme ça. Très bien. Tout cela pour dire que ce n'est pas le problème du statut qui pose question.

Après maintenant 12 années de recul sur la réalité de ce statut je dois avouer que l'Opéra a beaucoup évolué dans sa responsabilisation administrative et financière, à côté de sa responsabilité artistique.

M. LE MAIRE. -

De façon général il est un peu vain de penser qu'on peut régler les problèmes en changeant le statut.

M. DUCASSOU. -

Oui. Bien sûr.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne pensais pas que Mathieu ROUYEYRE ait le culot d'aborder le sujet culturel ici quand on voit ce qui se passe aujourd'hui pour les associations culturelles de son canton, en l'occurrence du quartier Saint Michel.

C'est un abandon du Conseil Général pour ces associations. Je vous citerai 3 chiffres :

Le Festival des Arts de La Parole, l'Association Chahuts, entre 2009 et 2013, moins 22%. Pendant ce temps-là la Ville va augmenter en valeur absolue, je dis bien augmenter, de 15.000 euros sa participation.

Le Théâtre JOB entre 2009 et 2013, moins 26%. Pendant ce temps-là la Ville va augmenter de près de 10.000 euros sa participation.

Allez les Filles, moins 36% entre 2010 et 2013.

Voilà la réalité de l'aide que ne fournit plus le Conseil Général aux acteurs culturels de ce quartier.

Alors j'ai compris. Je vais leur expliquer : « c'est la faute à Sarko ». Voilà. C'est aussi simple que ça. C'est ce que vous nous dites à chaque fois ici, c'est la faute du gouvernement précédent. Vous n'êtes pas crédibles.

M. HURMIC parlait de reconnaissance, eh bien je crois qu'aujourd'hui le respect et la reconnaissance la plus légitime, c'est-à-dire celle qui est sonnante et trébuchante, elle vient de la Ville de Bordeaux. Elle ne vient plus du Conseil Général malheureusement.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, brièvement parce que je pense qu'on peut en parler toute la journée et toute la nuit...

M. HURMIC. -

Deux mots pour répondre à Dominique DUCASSOU. D'abord pour dire que ce n'est pas la structure qui fait la politique, bien évidemment.

M. LE MAIRE. -

On est d'accord.

M. HURMIC. -

Je note que contrairement à ce qu'il a indiqué, il y a des Opéras qui sont passés d'une régie personnalisée à un EPCC, c'est notamment le cas de l'Opéra de Lille, il peut le vérifier ; sauf erreur de ma part, je me suis peut-être trompé, mais je l'ai vérifié avant ce Conseil Municipal.

Et je pense que vous trouverez difficilement des partenaires financiers si vous ne partagez pas le pouvoir à l'intérieur de la gestion de l'Opéra. Je l'ai rappelé tout à l'heure, je le redis, la composition du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Bordeaux c'est 6 représentants de la Ville de Bordeaux, 2 représentants de l'Etat et 1 représentant du Conseil Régional, c'est-à-dire un strapontin pour les autres financeurs.

Si vous voulez avoir de vrais partenaires qui ne sont pas uniquement là pour vous payer une subvention mais pour participer au pouvoir il faut que vous sortiez de ce statut de la régie personnalisée. Je vous ai donné quelques exemples tout à l'heure. Ce n'est pas un point de vue personnel, je crois que c'est un point de vue qui est largement partagé. Voilà ce que je voulais apporter en complément.

Et pour vous, Monsieur le Maire, vous avez critiqué mon intervention essentiellement pour ce que je n'avais pas dit. A aucun moment je n'ai parlé de la politique de l'Opéra, à aucun moment je n'ai dénigré quoi que ce soit. J'ai simplement fait une proposition en droite ligne de votre opposition à vous d'ouvrir enfin l'Opéra de Bordeaux vers d'autres partenaires. C'est tout.

M. LE MAIRE. -

J'essaye d'imiter votre exemple. Moi je n'ai jamais dit que la politique culturelle de Nantes ou de Lille était nulle. J'ai simplement dit que ça ne pouvait se résumer à une simple opération festive.

Vous êtes habitué à déformer mes propos, alors de temps en temps il m'arrive de faire pareil. Je veux bien le reconnaître.

M. BRUGERE

M. BRUGERE. -

Juste pour M. ROUVEYRE qui nous dit que le Conseil Général diminue les subventions simplement parce qu'il s'agit d'art et de culture. Je voudrais rappeler à M. ROUVEYRE, je l'ai déjà dit, mais il est un peu sourd en plus de ne pas avoir de mémoire...

M. LE MAIRE. -

Pas d'attaques personnelles.

M. ROUVEYRE. -

... que la part du Conseil Général dans le budget principal du CCAS est passée de 800.000 et quelques euros en 2008 à 396.000 euros en 2013, c'est-à-dire une baisse de 51% pour la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. GUYOMARC'H

M. GUYOMARC'H. -

Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser à M. PEREZ et à M. ROUVEYRE pour leur dire qu'effectivement quand ils parlent de la politique culturelle ils ont tendance à oublier que l'Etat qui se dégage c'était aussi les promesses du candidat Hollande avant son élection de sanctuariser le budget de la culture.

Je voudrais leur dire aussi que la Ministre de la Culture, comme l'a rappelé tout à l'heure Dominique DUCASSOU, a entendu il n'y a pas si longtemps à Nantes les griefs des acteurs culturels qui préparent d'ailleurs à Nantes, comme dans d'autres grandes villes de France, une marche pour la culture où l'on entendra à nouveau des slogans qui rappelleront ce désengagement et ce dédit du président de la République.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Nous l'avons déjà dit, mais comme nous sommes interpellés sur ce sujet... La baisse des subventions du Conseil Général au CCAS s'explique simplement parce que nous avons repris un certain nombre de dispositifs en direct.

Parce que aussi nous constatons que la Ville de Bordeaux aide assez peu son CCAS. Nous rappelons un chiffre incontestable c'est que l'aide aux plus démunis est 5 à 10 fois inférieure à Bordeaux que dans d'autres villes, avec des documents que nous avons du CCAS de Bordeaux lui-même.

Donc moi je veux bien qu'on revienne à chaque Conseil Municipal sur ces éléments, mais à la rigueur livrons au public et à l'ensemble des conseillers municipaux l'ensemble des chiffres pour clore le débat une fois pour toute.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas indéfiniment poursuivre ce débat. La contribution par tête d'habitant de la Ville de Bordeaux à son CCAS à périmètre comparable, c'est-à-dire en mettant de côté le financement des crèches qui à Toulouse est assuré par le CCAS et à Bordeaux par la Ville, donc à périmètre comparable la contribution par tête d'habitant de la Ville à son CCAS est supérieure à celle de la Ville de Toulouse à son CCAS. Je parle sous le contrôle des services financiers, si je me souviens bien c'est 31 euros contre 24.

Voilà la réalité. On a beau affirmer le contraire, les chiffres sont têtus.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie de l'adopter à l'unanimité.

D-2014/19 Subventions à diverses associations culturelles. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe au titre des subventions votées en faveur des associations culturelles bordelaises pour un montant de 4 236 524 euros.

Il convient aujourd'hui d'affecter, sur cette enveloppe la somme de 3 736 524 euros, que je vous propose de répartir ainsi :

Institut Français	35 000 euros
PLURIDISCIPLINAIRE	
EVENEMENTS	
Novembre @ Bordeaux - NOVART	300 000 euros
Cie les marches de l'été	26 000 euros
Grandes Traversées	40 000 euros
LIEUX DE DIFFUSION	
Théâtre National Bordeaux Aquitaine (TNBA)	1 500 000 euros
Manufacture Atlantique	146 500 euros
Glob Théâtre	100 000 euros
Théâtre du Pont Tournant	40 000 euros
la Boite à Jouer	16 000 euros
l'œil / la lucarne	15 000 euros
COMPAGNIES	
Cie Soleil Bleu	22 500 euros
Cie Ouvre le Chien	22 500 euros
Cie Tiberghien	6 000 euros
Cie Présence	16 000 euros
Cie travaux publics	12 000 euros
Groupe Anamorphose	10 000 euros
Cie la nuit venue	4 000 euros
Groupe 33	4 000 euros
Intérieur Nuit	4 000 euros
Cie Tombés du ciel	5 000 euros
Cie la hurleuse	12 000 euros

DANSE	
Cie Ariadone / Carlotta Ikeda	15 000 euros
Cie Paul les oiseaux	11 000 euros
Cie la Coma	13 000 euros
Cie Révolution	13 000 euros
Cie Robinson	1 000 euros
Compagnie Fabre Senou / Kouabo	11 000 euros
Technicore et le monde du zebre	4 000 euros
ARTS DE LA PAROLE	
Chahuts	23 000 euros
ARTS DE LA RUE / CIRQUE	
Cie Bougrelas	4 000 euros
Opéra Pagai	12 000 euros
Ecole de cirque de Bordeaux	3 000 euros
MUSIQUE	
FONCTIONNEMENT LIEUX	
Parallèles Attitudes Diffusion – Rock school Barbey	225 000 euros
EVENEMENTS	
Concours International des Quatuors à Cordes Bordeaux Rock	50 000 euros 4 000 euros
Musica in Cathedra	500 euros
Banzai Lab / ASIL	4 000 euros
Bordeaux Chanson	9 000 euros
OPERATEURS	
Cie le grain	15 000 euros
Groupe Eclats	15 000 euros
Proxima Centauri	10 000 euros
Renaissance de l'orgue à Bordeaux	6 000 euros
SCRIME - Université Bx 1	2 000 euros
Amis du Grand Théâtre	700 euros
Allez les filles - ADMAA	12 000 euros
Einstein on the beach	5 000 euros
Ensemble Pygmalion	25 000 euros
Fondation Long Thibaud Crespin	6 100 euros
ECRIT	
le Festin	9 000 euros
Lettres d'échanges	5 000 euros
Univ Bordeaux 3 – BIFA	7 800 euros
Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine	195 000 euros
Permanences de la Littérature	20 000 euros
Association Culturelle des Chartrons	2 000 euros
9-33	15 200 euros
N'a qu'un œil	5 000 euros
Théâtre des Tafurs / demandez l'impossible	10 000 euros
CINEMA	
Centre Jean Vigo Evénements / Ciné Concerts	30 000 euros
Cinémarges	3 000 euros
Semer le doute	65 000 euros

ARTS VISUELS	
LIEUX DE RESSOURCE	
Cap sciences	50 000 euros
Migrations Culturelles Aquitaine – Afrique (MC2A)	12 000 euros
Kiosque Culture	92 884 euros
Espace 29 A5Bis	20 000 euros
FRAC Aquitaine	20 000 euros
Les vivres de l'art	4 000 euros
ARTS PLASTIQUES	
Fenêtre sur rue	2 000 euros
MUSEES	
Amis des Musées	2 000 euros
Amis de l'hôtel de Lalande	1 802 euros
RESIDENTS POLA	
Zébra 3	10 000 euros
Bruit du Frigo	10 000 euros
l'ouvre boite	1 500 euros
Documents d'artistes Aquitaine	3 000 euros
POLA	15 000 euros
PHOTOGRAPHIE	
Itinéraire des photographes voyageurs	14 000 euros
PATRIMOINE	
Mémoire de Bordeaux	57 352 euros
Société Archéologique de Bordeaux	16 770 euros
Académie Nationale des Sciences, belles lettres et arts de Bordeaux	7 600 euros
Société d'histoire de Bordeaux	2 000 euros
Amis de l'Ars et Fides	2 000 euros
Amis de Jean Moulin	1 000 euros
Cercle Etudes et culture française	150 euros
Petronille	3 000 euros
Promotion du grand Saint Michel	3 000 euros
tout art faire	1 000 euros
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine	181 666 euros

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2014, rubrique 30 - nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, cette délibération est en rapport avec les subventions votées en faveur des associations culturelles.

Parmi l'ensemble des 85 associations bénéficiaires, 3 sont soutenues pour la première fois au BP. Il s'agit de :

L'association Semer le Doute, qui soutient le Festival International de Films Indépendants de Bordeaux, qui était soutenue au Budget complémentaire en 2013 pour 50.000 euros et qui passe au BP à 65.000 euros.

L'Ensemble Pygmalion de renommée internationale qui a décidé de s'installer à Bordeaux en lien avec l'Opéra National de Bordeaux, qui bénéficie d'une subvention de 25.000 euros. Il est également soutenu au niveau de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les Vivres de l'Art sont également soutenus pour la première fois comme lieu de ressources, comme vous le souligniez il y a un instant.

Quant à la coopérative POLA et ses résidents, dont Bruit du Frigo et Zébra 3, ils demeurent soutenus malgré leur implantation à Bègles du fait du caractère temporaire de leur installation à Bègles, puisqu'ils doivent s'installer dans les locaux de la caserne Niel sous deux années.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pour rebondir sur ce que disait M. ROBERT et la Présentation de M. DUCASSOU.

M. ROBERT vient de dire que le Théâtre JOB a reçu 10.000 euros de la Ville de Bordeaux et je ne le vois pas apparaître dans ces tableaux.

Est-ce que M. DUCASSOU peut nous expliquer la raison pour laquelle premièrement le Théâtre JOB n'apparaît pas dans ce tableau ? Deuxièmement, pourquoi depuis tant d'années la subvention du Théâtre JOB a baissé et pourquoi tout d'un coup on l'augmente de 10.000 euros comme je viens de l'apprendre aujourd'hui ?

M. LE MAIRE. -

La réponse on vous l'a déjà donnée, c'est parce que les autres baissent.

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Bien entendu, Monsieur le Maire. D'abord la subvention du Théâtre JOB était en soutien récurrent sur le Budget Primitif et est passée sur des dotations d'aide à la création pour des spectacles qu'ils ont présentés jusque-là.

Ils ont fait une demande d'aide à la création qui n'a pas été retenue par la commission.

Mais par contre sachez que les engagements du Maire ont été parfaitement tenus en 2013 puisque le Conseil Municipal le 26 juin dernier a voté dans le cadre de la DM cette dotation de 10.000 euros à laquelle le Maire s'était engagé par rapport à l'aide à l'accompagnement au loyer.

Vous savez que depuis, et même très récemment, le Théâtre JOB a évolué. Il a été obligé de quitter les locaux qu'il occupait jusque-là, le propriétaire ne souhaitant pas renouveler le bail. Il a cherché d'autres locaux, pas obligatoirement dans le quartier Saint Michel, dans d'autres quartiers sur la rive droite. Il a trouvé mais c'est beaucoup plus petit. D'où la nécessité de trouver un autre local, ce qui est en train de se faire.

Nous attendons de voir de quelle manière ceci se satisfait pour savoir aussi à quel niveau nous devons les accompagner par rapport à leur loyer.

M. LE MAIRE. -

Bon. Avançons si vous le voulez bien.

Sur cette délibération est-ce qu'il y a des votes contre ?

Pas d'abstentions non plus ?

Merci.

D-2014/20
Restauration des Monuments Historiques. Programme annuel
2014. Demandes de subventions. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville

Pour l'année 2014, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées les années précédentes.

Ce programme s'élève à 1 429 000,00 € TTC, soit 1 194 816,05 € HT comme base subventionnable.

Il se ventile comme suit :

Rénovation de l'église Saint Paul Saint François Xavier

EGLISE SAINT PAUL SAINT FRANCOIS XAVIER	Coût TTC	Montants HT
<i>Restauration du transept et des retables 3^{ème} tranche</i>	400 000,00 €	334 448,16 €
Etat (40%)		133 779,26 €
Conseil régional d'Aquitaine (15%)		50 167,22 €
Ville de Bordeaux (45%)		150 501,68 €

Rénovation des colonnes rostrales

COLONNES ROSTRALES	Coût TTC	Montants HT
<i>Travaux de restauration 4^{ème} tranche</i>	200 000,00 €	167 224,08 €
Etat (40%)		66 889,63 €
Conseil régional d'Aquitaine (15%)		25 083,61 €
Ville de Bordeaux (45%)		75 250,84 €

Rénovation de l'église Sainte Croix

EGLISE SAINTE CROIX	Coût TTC	Montants HT
<i>Aménagement de la galerie Sud de l'ancien cloître</i>	200 000,00 €	167 224,08 €
Etat (40%)		66 889,63 €
Ville de Bordeaux (60%)		100 334,45 €

Rénovation des fontaines de la place Amédée Larrieu

PLACE AMEDEE LARRIEU	Coût TTC	Montants HT
<i>Etude préalable à la restauration des fontaines</i>	35 000,00 €	29 264,21 €
Etat (30%)		8 779,26 €
Ville de Bordeaux (70%)		20 484,95 €

Par ailleurs, la restauration des façades de la Bourse du Travail se poursuit, sur la base du plan de financement suivant :

BOURSE DU TRAVAIL	Coût TTC	Montants HT
<i>Restauration des façades – rue Henri IV 7^{ème} tranche</i>	575 000,00 €	480 769,23 €
Etat (40%)		192 307,69 €
Conseil régional d'Aquitaine (20%)		96 153,85 €
Conseil général de la Gironde (20%)		96 153,85 €
Ville de Bordeaux (20%)		96 153,86 €

D'autre part, la Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent d'une opération de rénovation des 4 vases du céramiste René Buthaud qui bordent la cour d'honneur de l'entrée boulevard Maréchal Leclerc au stade Chaban Delmas, sur la base du plan de financement suivant :

STADE CHABAN DELMAS	Coût TTC	Montants HT
<i>Restauration des 4 vases de Buthaud</i>	19 000,00 €	15 886,29 €
Etat (20%)		3 177,26 €
Ville de Bordeaux (80%)		12 709,03 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les cofinanceurs ci-dessus,
- signer tout document et convention y afférant,
- à encaisser ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Cette délibération c'est le programme annuel de sauvegarde des monuments historiques. Pas de problèmes.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

D-2014/21

Projet ' Village Barbey '. Extension de la Rock School Barbey. Participation de la Ville au financement d'une étude de faisabilité. Convention de partenariat. Adoption. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Membre du réseau SMAC (Scènes de musiques actuelles) et de la nouvelle SMAC d'agglomération, l'association Parallèles attitudes diffusion (P.A.D.) assure au sein de la Rock School Barbey une mission d'intérêt public associant diffusion, soutien à la création, accompagnement des pratiques et pôle de ressources

Elle opère aujourd'hui dans des conditions particulièrement contraintes, compte tenu de la surcharge des espaces de travail utilisés par son école de musique et les artistes en répétition.

C'est pourquoi elle a conçu un projet d'extension de la Rock School Barbey dénommé le « Village Barbey ».

En conséquence, elle souhaite mener à bien une étude de maîtrise d'œuvre permettant d'apprécier sa faisabilité et les conditions de son implantation sur le territoire de la commune.

Le coût de cette étude de faisabilité est de 10 400 euros HT soit 12 438.40 euros TTC, son plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Montant	%
Centre National de la Variété et du Jazz	4 146	34
Conseil Régional Aquitaine	2 000	16
Ville de Bordeaux	5 000	40
Autofinancement	1 292.40	10
Total TTC	12 438.40	100

En conséquence, il vous est aujourd'hui demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé
- verser à l'association Parallèles Attitudes Diffusion sur production de justificatifs des dépenses réalisées, une subvention de 5 000 euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Vous le savez, vous le signaliez d'ailleurs dans vos propos liminaires, la Rock School Barbey, qui est membre du réseau national des SMAC, se trouve être un peu à l'étroit de par l'évolution de son activité en tant que pôle de ressources, accompagnement des pratiques et soutien à la création et à la diffusion ; donc nous participons à une étude qui va être réalisée afin d'analyser la problématique de l'évolution et de quelle manière ces locaux peuvent évoluer localement ou dans d'autres endroits.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions non plus ?

(Aucune)

Convention de participation financière entre la Ville de Bordeaux et l'association PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION en vue du financement d'une étude de faisabilité relative à la création du projet « village Barbey »

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Adjoint au Maire M. Dominique Ducassou, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture de la Gironde le _____

Et

L'Association Parallèles Attitudes Diffusion, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Cunchinabe, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du _____

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'association PARRALLELE ATTITUDES DIFFUSION envisage l'extension de la rock school Barbey par la création du village Barbey.

Elle a demandé à la Ville de participer financièrement à hauteur de 5 000 euros pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre permettant d'en appréhender la faisabilité.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 5 000 euros HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement d'une subvention de 5 000 euros HT sur présentation d'un état récapitulatif certifié conforme par Monsieur Eric Cunchinabe et des factures qui y sont relatives.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- au 18 cours Barbey pour l'association Parallèles Attitudes diffusion.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
L'Adjoint au Maire,	Le Président,
Dominique Ducassou	Emmanuel Cunchinabe

D-2014/22

Musée des Arts décoratifs . Exposition "Verres d'usage et d'apparat de la Renaissance au XIXème siècle Collection du Mesnil". Cartes postales. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux présente l'exposition « Verres d'usage et d'apparat de la Renaissance au XIX^e siècle. La collection du Mesnil » du 13 décembre 2013 au 14 avril 2014. Il s'agit d'une collection de verres anciens comprenant un ensemble particulièrement remarquable de verres vénitiens, une des plus belles collections privées en Europe.

Durant quatre mois, deux visions de collectionneur sont ainsi réunies sous un même toit, l'une publique, l'autre particulière, soit quelques cent trente pièces d'exception.

Première exposition qui ouvre un cycle dédié aux collectionneurs d'Arts décoratifs et de Design.

A cette occasion 900 cartes postales sont imprimées :

- 800 exemplaires seront proposés à la vente au prix de 0,50 euros
- 100 exemplaires seront réservés aux dons

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/23

Musée d'Aquitaine. Exposition itinérante de valorisation des fouilles archéologiques du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'archéologie préventive entrepris dans le cadre de la mise en service de la future ligne ferroviaire à grande vitesse, Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux (LGV SEA), entre 2009 et 2013, ont donné lieu à de nombreuses découvertes archéologiques.

Afin de présenter au public le résultat de ces fouilles, les différents partenaires de ce projet des régions Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine, ont souhaité réaliser une exposition itinérante. Cette exposition sera déclinée sous plusieurs formes : une exposition initiale constituée d'un socle commun ; des expositions locales réalisées par cinq musées régionaux à partir de l'exposition initiale et des découvertes effectuées dans leurs propres secteurs géographiques ; ainsi qu'une exposition de synthèse, regroupant l'ensemble des déclinaisons locales.

L'exposition de synthèse sera présentée au musée d'Aquitaine de Bordeaux lors de l'arrivée de la LGV dans la Ville en juin 2017 puis au musée d'Archéologie nationale de Saint Germain-en-Laye.

Ces manifestations seront organisées selon le calendrier prévisionnel suivant :

- musée Sainte Croix (Poitiers), de décembre 2015 à mai 2016,
- musée d'Angoulême, de juin à décembre 2016,
- musée départemental de la Préhistoire du Grand-Pressigny (Tours), de janvier à mai 2017,
- musée d'Aquitaine (Bordeaux), de juin à novembre 2017 (exposition de synthèse),
- musée d'Archéologie nationale-Domaine national (Saint Germain-en-Laye), de janvier à juin 2018.

La conception, la réalisation et le démontage de l'exposition initiale seront financés en totalité par les sociétés RFF (Réseau Ferré de France) et LISEA (Société concessionnaire de la Ligne Sud Europe Atlantique) pour un budget global de 200 000 €.

La réalisation des déclinaisons locales sera prise en charge par chaque établissement concerné qui devra s'assurer du respect des conditions de stockage et de conservation et financera les dépenses afférentes à l'emprunt, au transport, et le cas échéant, à la restauration des objets sélectionnés et contracter une assurance « tous risques exposition clou à clou » auprès d'une compagnie d'assurance. Ils devront concevoir et financer intégralement la communication et la programmation culturelle associés à cet événement.

Dans cet objectif, une aide financière sera apportée par les sociétés RFF et LISEA pour la promotion de ces expositions (dans la limite de 20 000 € pour le musée d'Aquitaine) ainsi que 3 000 € pour chacun des vernissages.

Cette exposition itinérante fera l'objet d'un catalogue global financé par la Société LISEA dans la limite de 24 000 €, dont la réalisation sera confiée au musée de Poitiers.

Chaque musée devra s'acquitter, auprès du musée de Poitiers, du nombre d'exemplaires prédéfini, dont le prix de vente public a été évalué entre 20 € et 30 €.

Pour le musée d'Aquitaine, 500 exemplaires seront achetés.

Une convention pour la production et la réalisation de cette exposition itinérante de valorisation des fouilles archéologiques du chantier de la LGV SEA a été établie. Ce document détermine la gouvernance, les différentes compositions et missions des comités de pilotage stratégique et scientifique, le commissariat, la conception et la réalisation de l'exposition initiale, les engagements de chaque musée pour les déclinaisons locales, les obligations et répartitions du financement de conception, réalisation, coordination éditoriale et promotion de l'exposition initiale, réparti entre les différents partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

**PROTOCOLE POUR LA PRODUCTION ET LA REALISATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE DE VALORISATION
DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DU CHANTIER DE LA LGV SEA TOURS-BORDEAUX**

Entre :

La Préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète du département de la Vienne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, 7, Place Aristide Briand, 86000 Poitiers

Et

Le Musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Service à compétence nationale de la Direction Générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, Place Charles de Gaulle, 78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Hilaire MULTON.

Et

Le Conseil Général de l'Indre et Loire pour le musée du Grand-Pressigny, représentée par son Président, Frédéric THOMAS, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du ...reçue en préfecture le...

Et

La ville d'Angoulême, pour le musée d'Angoulême, représentée par son Maire, Monsieur Philippe LAVAUD, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du..... reçue en préfecture le.....

Et

La Ville de Bordeaux, pour le Musée d'Aquitaine, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du..... reçue en préfecture le.....

Et

La ville de Poitiers, pour le Musée Sainte-Croix, représentée par Alain CLAEYS, demeurant à POITIERS (86000), 15 place du Maréchal Leclerc en l'Hôtel de Ville, agissant en sa qualité de Maire OU d'adjoint au Maire de la VILLE DE POITIERS, élu aux termes d'une délibération en date du 21 mars 2008 et agissant plus spécialement en vertu d'un arrêté en date du XXXXX.

Les musées sont dénommés ci-après individuellement le « Musée » ou collectivement les « Musées »,

Et

Réseau ferré de France, ci-après désigné « RFF », établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 412 280 737,

dont le siège est 92 avenue de France – 75648 Paris cedex 13, représenté par Christophe HUAU, agissant en qualité de directeur de Projet SEA.

Et

LISEA,

Société par actions simplifiée au capital de 1 315 000 Euros, ayant son siège social au 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 524 284 790, représentée par Monsieur Hervé TRICOT, agissant en qualité de Président, ci-après désignée « LISEA » ou le « Concessionnaire »,

Et

La DPR COSEA,

Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est au 61, avenue Jules Quentin 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 527 913 750, représentée par M. Bernard GODINOT, Directeur des Opérations,

Ci-après désignée « DPR COSEA »,

Ci-après désignées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

Le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique porte sur la réalisation d'une ligne ferroviaire à grande vitesse d'environ trois cents (300) kilomètres de ligne nouvelle à double voie entre Saint-Avertin, au sud-est de Tours, et Ambarès-et-Lagrave, au nord de Bordeaux, et d'environ quarante (40) kilomètres de raccordements (ci-après le « Projet » ou la « LGV SEA »). Le Projet a été déclaré d'utilité publique par décret du 18 juillet 2006 pour la section Angoulême-Bordeaux et par décret du 10 juin 2009 pour la section Tours-Angoulême.

Réseau Ferré de France, en sa qualité de concédant, a décidé de recourir à une convention de délégation de service public, conformément aux recommandations du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT) du 14 octobre 2005, pour la réalisation du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

A cette fin, RFF a lancé une consultation en vue de l'attribution d'une concession de service public. Au terme de cette procédure, RFF a retenu le Concessionnaire et lui a attribué le contrat de concession (le « Contrat de Concession ») par décision du 15 juillet 2010.

Le Contrat de Concession a été signé le 16 juin 2011. Le décret approuvant le Contrat de Concession est entré en vigueur le 30 juin 2011.

Les travaux d'archéologie préventive réalisés dans le cadre des travaux de la LGV SEA ont impliqué, depuis le début de l'année 2009, la mise en œuvre d'une opération d'évaluation archéologique d'une ampleur exceptionnelle sur les territoires de trois régions (Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine), de six départements (Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde) et de cent treize communes. Ce sont plus de cent trente (130) phases de diagnostic prescrites sur une surface globale de plus de quatre mille (4000) hectares d'emprises qui auront permis l'exploration du sous-sol du tracé courant de la future LGV et ses zones complémentaires (raccordements aux lignes existantes, rétablissements routiers, bases de travaux, dépôts de matériaux, bassins...). Réalisées en grande partie par l'INRAP et, pour trois phases en Indre-et-Loire, par le service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL), ces opérations se sont déroulées de septembre 2009 à l'automne 2013.

Ces diagnostics ont généré un nombre de découvertes archéologiques couvrant l'ensemble de la chronologie de notre Histoire. Il en résulte une cinquantaine prescriptions de fouilles préventives, hors mesures conservatoires, confiées à dix opérateurs distincts que sont l'INRAP, le Sadil (Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire), ArchéoLoire, Archéosphère, ArkeMine, Eveha, HADES, IKER Archéologie, Oxford Archéologie, Paleotime.

Afin de présenter au public les résultats de ces fouilles archéologiques, les Parties ont décidé de réaliser une exposition itinérante. Cette exposition itinérante est constituée d'un socle commun, désigné l' « Exposition Initiale », ainsi que d'une Déclinaison Locale pour chaque Musée avec présentation d'une sélection d'objets et de découvertes locales désignée « Déclinaison Locale ». Dans la perspective de la mise en service de la LGV SEA, l'Exposition Initiale et l'ensemble des déclinaisons locales seront regroupées au musée d'Aquitaine pour une grande exposition de synthèse. Le Musée d'Archéologie Nationale accueillera également tout ou partie de cette exposition de synthèse. Le

présent protocole (ci-après le « Protocole ») détermine les modalités de participation et de financement de chaque Partie à la réalisation de cette exposition itinérante.

Des conventions particulières seront conclues pour déterminer les déclinaisons locales de cette exposition. Les Musées pourront conclure des conventions avec les opérateurs pour les besoins de leur Déclinaison Locale.

1 Gouvernance

Les Parties n'ont pas l'intention de s'associer pour constituer une société, tout affectio societatis étant exclu.

1.1 Comité de pilotage stratégique

1 Mission du comité de pilotage

Le comité de pilotage stratégique détermine les conditions de mise en œuvre du projet, en valide la stratégie opérationnelle. Le comité de pilotage stratégique désigne le commissariat de l'exposition sur proposition du comité scientifique.

Dans le cadre de la consultation des différents prestataires (scénographie, graphisme, édition....) il s'assure de la cohérence des différents cahiers des charges avec les objectifs du projet

Il valide le projet d'exposition aux phases stratégiques (APS, APD...). Il valide les plans de communication proposés par les différentes parties.

Il veille au bon déroulement du projet.

2 Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage stratégique est composé des personnes suivantes :

- la préfète de la région Poitou-Charentes, ou son représentant ;
- le directeur général de la Direction Générale des Patrimoines, ou son représentant ;
- le directeur de projet LGV SEA de RFF, ou son représentant ;
- le président du Conseil Général d'Indre-et-Loire, ou son représentant ;
- le maire de la commune d'Angoulême, ou son représentant ;
- le maire de la commune de Bordeaux, ou son représentant ;
- le maire de la commune de Poitiers, ou son représentant ;
- le président de LISEA, ou son représentant ;
- le président de la DPR COSEA, ou son représentant.

3 Réunions du comité de pilotage

Le président de LISEA ou son représentant anime les réunions du comité de pilotage stratégique et en assure le secrétariat. Il diffuse un compte rendu des décisions prises lors des réunions à l'ensemble des Parties. Les décisions du comité de pilotage stratégique sont prises à l'unanimité.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an sur invitation de LISEA.

1.2 Comité scientifique

1 Missions du comité scientifique

Le comité scientifique définit les orientations scientifiques du projet, élabore le synopsis de l'exposition initiale et les grandes orientations des déclinaisons locales, définit la liste des objets à présenter, participe à la rédaction des cahiers des charges pour la consultation des différents prestataires (scénographie, graphisme, édition...) et assure la coordination des différentes actions communes (Exposition Initiale, scénographie globale, la coordination du catalogue de l'exposition...), afin d'assurer une cohérence globale à l'exposition de synthèse (exposition initiale + déclinaisons locales).

Le comité scientifique propose le commissariat de l'exposition au comité de pilotage stratégique.

2 Composition du comité scientifique

- Le comité scientifique est composé des membres suivants :
- le conservateur régional de l'archéologie d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le conservateur régional de l'archéologie du Centre, ou son représentant ;
- le conservateur régional de l'archéologie de Poitou-Charentes, ou son représentant ;
- le directeur de la communication de LISEA ou son représentant ;
- le directeur de la communication du Projet de LGV SEA de RFF ou son représentant ;
- le responsable archéologie de la DPR COSEA ou son représentant ;
- le directeur du Musée d'Archéologie Nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, ou son représentant ;
- les conservateurs des musées concernés, ou leurs représentants ;

3 Réunions du comité scientifique

Le Directeur de la communication de LISEA ou son représentant anime les réunions du comité scientifique et en assure le secrétariat. Il diffuse un compte rendu des décisions prises lors de ces réunions à l'ensemble des Parties. Les décisions du comité scientifique sont prises à l'unanimité de ses membres constitutifs.

Sur proposition du comité scientifique, tout représentant des centres de documentation pédagogique (notamment du CRDP de Poitou-Charentes), des opérateurs, ou toute personnalité dont les compétences seraient nécessaires à la réalisation de l'exposition pourront être invités aux réunions du comité scientifique.

Le comité scientifique se réunit au moins tous les trois mois sur invitation de LISEA.

La première réunion se tiendra dans un délai de trois mois à compter de la date de signature du Protocole.

1.3 Commissariat de l'exposition

Un commissariat d'exposition est désigné par le comité de pilotage sur proposition du comité scientifique pour assurer la cohérence scientifique de l'exposition. Il est en charge de la coordination

des différents acteurs (scénographes, archéologues...) et de la coordination éditoriale du catalogue de l'exposition.

Le commissariat de l'exposition participe à toutes les réunions du comité scientifique.

2 Obligations des Parties et répartition du financement

Les obligations des Parties sont définies dans le présent article. Il est convenu entre les Parties que chaque Partie prend en charge les dépenses correspondant à ses obligations.

2.1 Conception et réalisation de l'Exposition Initiale

RFF et LISEA financent à parts égales la définition de la charte graphique, de l'identité visuelle de communication de l'exposition, l'étude, la conception et la réalisation de l'Exposition Initiale, et notamment la dimension « nouvelle technologie » (réalité augmentée, réalisation de reproductions 3D des structures archéologiques à évoquer dans l'exposition, des montages vidéos qui seront produits sur la base des images déjà tournées par LISEA durant le chantier et des visuels réalisés par les opérateurs et les services régionaux de l'archéologie ...).

Ce budget ne pourra pas excéder globalement 200 000 euros. Sur proposition conjointe du commissariat de l'exposition et du comité scientifique le financement de la restauration de certains objets pourra être imputé à ce budget.

LISEA organise la consultation de scénographes, puis désigne après avis du comité de pilotage, le prestataire qui aura pour mission de concevoir l'Exposition Initiale et de mettre au point la charte et les plans qui devront être respectés pour les déclinaisons locales de l'exposition.

2.2 Transport de l'Exposition Initiale

Chaque Musée finance le transport du contenu de l'Exposition Initiale, à savoir les objets qui seront exposés et les éléments de scénographie jusqu'à ses locaux d'exposition et le stockage, le cas échéant.

RFF et LISEA financent à parts égales le démontage de l'Exposition Initiale sur le dernier lieu d'exposition et assurent à leur frais le stockage (ou la destruction) des matériels d'exposition.

L'Exposition Initiale sera déclinée dans 5 musées selon le calendrier prévisionnel suivant :

Exposition 1 : Poitiers (Musée Sainte-Croix), de Décembre 2015 à Mai 2016. Surface approximative d'exposition : 250/300 m²

Exposition 2 : Angoulême (Musée d'Angoulême), de Juin 2016 à Décembre 2016. Surface approximative : 200 m²

Exposition 3 : Tours (Musée départemental de la Préhistoire du Grand-Pressigny), de Janvier 2017 à Mai 2017. Surface approximative : 200 m²

Exposition 4 : Bordeaux (Musée d'Aquitaine), de Juin 2017 à Novembre 2017. Surface approximative : 600/800 m²

Exposition 5 : Saint-Germain-en-Laye (Musée d'Archéologie Nationale – Domaine national), de Janvier 2018 à Juin 2018. Surface approximative : 300/500 m²

Il est précisé que ce calendrier prévisionnel inclut les temps de montage et de démontage de chaque exposition.

2.3 Déclinaisons locales de l'exposition itinérante

Chaque Musée s'engage à respecter les propositions du scénographe/muséographe afin d'assurer la cohérence de la Déclinaison Locale de l'exposition avec l'Exposition Initiale, notamment en respectant la charte graphique, les plans et la scénographie et également pour que tous les éléments qui seront regroupés dans l'exposition de synthèse à Bordeaux ou au Musée d'Archéologie Nationale soient cohérents entre eux.

Chaque Musée prend à sa charge la réalisation de cette Déclinaison Locale notamment pour présenter le résultat des fouilles réalisées dans son secteur géographique et restaurer les objets qu'il souhaite exposer, le cas échéant.

Chaque Musée est responsable de l'emprunt et du transport jusqu'à son lieu d'exposition, des objets qu'il souhaite exposer.

Chaque Musée déclare qu'il mobilisera l'ensemble des fonds nécessaires pour réaliser cette Déclinaison Locale de l'exposition et qu'il dispose des capacités d'accueillir cette exposition.

Le Musée de Bordeaux proposera au public une exposition de synthèse accueillant l'Exposition Initiale, sa propre Déclinaison Locale et l'ensemble des autres déclinaisons locales. Le Musée d'Archéologie Nationale accueillera L'Exposition Initiale ainsi que tout ou partie des déclinaisons locales.

2.4 Lieu d'exposition (Sûreté – Garde des objets)

Les Musées se conforment à la réglementation relative aux établissements recevant du public.

Chaque Musée assure sous sa responsabilité la conservation et la sûreté des objets exposés pendant la durée de leur séjour au lieu d'exposition du Musée et de stockage le cas échéant.

2.5 Edition du catalogue de l'exposition itinérante

Le Musée de Poitiers assure pour le compte des autres Musées la réalisation du catalogue global (non exhaustif) de l'exposition itinérante, en lien avec le comité scientifique.

Les Parties achèteront auprès du Musée de Poitiers des exemplaires du catalogue dont le prix de vente public se situe entre 20 et 30 euros dans les quantités suivantes :

- RFF : 200 exemplaires
- LISEA : 200 exemplaires
- Musée d'Archéologie Nationale : 500 exemplaires
- Musée d'Aquitaine : 500 exemplaires
- Musée d'Angoulême : 100 exemplaires
- Musée du Grand-Pressigny : 100 exemplaires

La réalisation et le financement des éventuelles éditions locales de ce catalogue, notamment les livrets à l'attention des jeunes publics seront à la charge de chaque Musée concerné.

LISEA s'engage à participer au financement de la réalisation du catalogue de l'exposition dans la limite de 24 000 euros. Un premier versement de 12 000 euros interviendra avant le 30 juin 2014 puis, un second versement de 12 000 euros interviendra avant le 30 juin 2015. LISEA recevra 30 catalogues de l'exposition.

2.6 La monographie de synthèse

La DRAC de Poitou-Charentes, en lien avec les DRAC d'Aquitaine et du Centre, coordonne et coédite un ouvrage scientifique de synthèse sur les connaissances archéologiques acquises par les diagnostics et les fouilles réalisés sur l'ensemble du tracé de la LGV SEA. Il s'agit d'une monographie illustrée de l'ordre de 300 à 350 pages dont la sortie est prévue pour le premier trimestre 2017.

LISEA et RFF s'engagent à financer à parts égales la réalisation de ce document dans la limite de 40 000 euros. LISEA et RFF recevront 50 exemplaires de la monographie chacun.

2.7 Promotion des expositions

Les Musées conçoivent et réalisent un plan de communication de l'exposition itinérante avec des déclinaisons pour chaque exposition locale. Ce plan de communication inclut l'organisation d'une conférence de presse en amont de chaque exposition locale.

Chaque Partie assure à ses frais la promotion de l'exposition accueillie dans ses locaux, en respectant l'identité visuelle de communication de l'exposition préalablement définie.

RFF et LISEA pourront prendre en charge à parts égales des prestations de promotion publicitaire des expositions en cohérence avec le plan de communication précité pour chacune des quatre villes.

Cette prise en charge apporté par RFF et LISEA ne pourra pas excéder :

- 10 000 euros pour la ville de Poitiers ;
- 10 000 euros pour la ville d'Angoulême ;
- 10 000 euros pour le conseil général d'Indre et Loire ;
- 20 000 euros pour la ville de Bordeaux ;
- 10 000 euros pour le Musée d'Archéologie Nationale.

Par ailleurs, RFF et LISEA exploitent leurs propres media pour promouvoir l'exposition itinérante.

2.8 Vernissage

Chaque Musée assure le financement du vernissage de l'exposition qu'il accueille. RFF et LISEA financent à parts égales 3 000 euros pour chaque vernissage. Ce financement couvre tout ou partie des frais de traiteur ainsi que le don du catalogue global de l'exposition à une liste d'invités établie conjointement entre RFF, LISEA et le Musée concerné.

2.9 Programmation culturelle

Les conférences, les visites guidées et les animations diverses sont réalisées à la demande des Musées et sont intégralement financées par les Musées.

Pour les besoins de la programmation culturelle, RFF et LISEA concèdent aux Musées, à titre non exclusif, un droit d'utilisation de leurs ressources documentaires, notamment les photographies et les vidéos pour l'organisation et la promotion de cette exposition ainsi que son exploitation culturelle, dans le respect des droits de propriété intellectuelle, notamment des droits d'auteur.

2.10 Label « exposition d'intérêt national »

La ville de Poitiers avec le soutien de la DRAC coordonatrice de Poitou-Charentes, fera une demande de label « exposition d'intérêt national » en 2014 au Service des Musées de France, qui, chaque année, attribue ce « label » à quelques expositions phares et leur confère un rayonnement et une notoriété plus forts.

Le cas échéant, la subvention liée au label sera versée à la Ville de Poitiers, premier lieu d'exposition, qui viendra en déduction des dépenses liées à la réalisation du catalogue de l'exposition.

3 Dispositions diverses

3.1 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de l'Exposition Initiale, notamment la scénographie appartiendra à parts égales à LISEA et à RFF. LISEA et RFF accorderont à chaque Musée une licence d'exploitation de ces droits pour leur permettre de réaliser leur Déclinaison Locale, sans que cette licence ne puisse accorder plus de droits que LISEA et RFF n'en possèdent.

3.2 Assurance

Chaque Musée souscrit et maintient en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toutes les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques résultant de cette exposition, notamment une assurance « tous risques exposition de clou à clou ».

3.3 Entrée en vigueur – Durée

Le Protocole entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties. Il expire à la date à laquelle les Parties auront rempli l'ensemble de leurs obligations au titre du Protocole.

3.4 Exécution du Protocole

Chaque Partie s'engage à informer dans de brefs délais les autres Parties de tout évènement affectant l'exécution du Protocole.

En cas d'évènement affectant l'exécution du Protocole, notamment affectant le calendrier tel que prévu à l'article 2.4 du Protocole, les Parties se réunissent afin de déterminer si l'exécution du Protocole peut être poursuivie et selon quelles modalités le cas échéant.

3.5 Cession

Aucune des Parties ne peut céder à un tiers tout ou partie de ses obligations au titre du Protocole sans l'accord préalable des autres Parties.

3.6 Loi applicable et tribunaux compétents

Le Protocole est soumis au droit français.

Pour tous différends entre les Parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Protocole ou de l'une quelconque de ses clauses, une réunion de conciliation entre les représentants des Parties sera tenue dans les trente (30) jours suivant la demande exprimée par l'une des Parties. En cas d'insuccès de cette tentative de conciliation dans un délai de trente (30) jours à compter de la réunion susvisée, les différends découlant du Protocole ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement devant le tribunal compétent.

Fait à _____, en 9 exemplaires, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien

Le

Elisabeth BORNE, préfète
de la Région Poitou-Charentes

Hilaire MULTON,
Directeur du Musée
d'Archéologie Nationale –
Domaine national de Saint-
Germain-en-Laye

Hervé TRICOT, président
de LISEA

Bernard GODINOT,
Directeur des Opérations, DPR
COSEA

Christophe HUAU,
directeur de projets, Réseau
Ferré de France

Frédéric THOMAS,
Président du Conseil Général
Indre-et-Loire

Alain CLAEYS, Maire de
Poitiers

Philippe LAVAUD, Maire
d'Angoulême

Alain JUPPE, Mairie de
Bordeaux

D-2014/24
Musée d'Aquitaine. Organisation d'un récital de musique.
Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'association « Renaissance de l'orgue à Bordeaux » ont décidé de s'associer pour organiser un récital de musique présenté au musée d'Aquitaine dans le cadre de la réouverture des salles temporaires du musée d'Aquitaine consacrées au 19^{ème} siècle.

Cette manifestation dédiée à deux organistes et compositeurs nés à Bordeaux, Charles Tournemire et Joseph Ermend Bonnal sera présentée au musée d'Aquitaine le dimanche 30 mars 2014 à 15 heures. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

A cette occasion, le musée d'Aquitaine s'engage à mettre à la disposition de l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux, l'auditorium du musée d'Aquitaine pour la présentation de ce récital et à verser à cette association la somme de 1 000 € pour financer, en partie, son organisation.

En contrepartie, l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux s'engage à produire et financer en totalité cette manifestation.

Une convention de partenariat a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document
- à appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE MUSÉE D'AQUITAINE
ET
L'ASSOCIATION RENAISSANCE DE L'ORGUE A BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du ci-après dénommée « Ville de Bordeaux », reçue en Préfecture le

D'une part,

Et,

L'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux, 26 rue du Maréchal Gallieni, 33150 Cenon, représentée par son président Philippe CLAVIE

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE – Objectif commun

Dans le cadre de la réouverture des salles temporaires du musée d'Aquitaine consacrées au 19^{ème} siècle, le musée d'Aquitaine et l'association Renaissance de l'Orgue à Bordeaux ont décidé de s'associer pour la présentation d'un récital dédié à deux organistes et compositeurs nés à Bordeaux : Charles Tournemire (1870-1939) et Joseph Ermend Bonnal (1880-1944), présenté au musée d'Aquitaine, le dimanche 30 mars 2014 à 15 heures.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer pour LA VILLE DE BORDEAUX (Musée d'Aquitaine) et l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux les modalités générales de leur partenariat. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

Article 2 – Obligations de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

Le musée d'Aquitaine s'engage :

- à mettre gracieusement à disposition l'auditorium du musée pour la présentation de ce récital
- à communiquer autour de l'évènement (les éléments de communication – agenda du programme du musée – envoi listings du musée – divers supports de communication de la mairie de Bordeaux)
- à verser à l'association Renaissance de l'Orgue à Bordeaux la somme de 1 000 € pour aider au financement de l'organisation de cette manifestation

Article 3 – Obligations de l'association :

L'Association Renaissance de l'orgue à Bordeaux s'engage :

- à produire et financer ce récital
- à régulariser auprès des sociétés de perception des droits d'auteur, les droits afférents à la présentation de cette manifestation

Article 4 – Communication sur cet évènement

Il appartient à chaque partenaire d'informer ses propres relais en mentionnant le partenariat entre le musée d'Aquitaine et l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux.

La production de documents de communication spécifique à cette manifestation et destinée au grand public doit strictement respecter la charte graphique du musée d'Aquitaine (Ville de Bordeaux). Les logos du musée d'Aquitaine et de l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux seront mentionnés sur les documents et validés par les deux partenaires.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Article 6 – Réglementation particulière

Le partenaire s'engage à faire respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public (dispositions générales concernant les E.R.P. et arrêté du 25 juin 1980 relatif aux établissements de type Y, musées, mise à jour de décembre 1995) et plus particulièrement celle qui est applicable au musée d'Aquitaine. Il s'engage notamment à ne pas laisser fumer, consommer ou boire dans les salles du musée d'Aquitaine, à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui seront communiquées et à ne se livrer dans l'espace mis à disposition, à aucune activité commerciale.

Article 7 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 8 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 9 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour l'association Renaissance de l'orgue à Bordeaux, 26 rue du Maréchal Gallieni, 33150 Cenon, –

Fait à Bordeaux, le
en trois exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire

Pour l'association Renaissance de l'orgue à
Bordeaux,
26 rue du Maréchal Gallieni, 33150 Cenon,

Le Président

Dominique DUCASSOU

Philippe CLAVIE

D-2014/25
Tremplin inter-quartiers de Bordeaux 2014. Mécénat.
Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux met en place son deuxième *Tremplin Musical Inter quartiers*.

Cet événement est destiné à valoriser les talents musicaux des habitants de Bordeaux, de tous âges et de tous horizons musicaux mais aussi à renforcer l'appropriation des 8 quartiers de la ville par leurs habitants.

La Fondation de la Caisse des Dépôts et des Consignations a souhaité apporter son soutien à cet évènement par le versement d'un mécénat de 2000€.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, au titre de l'année 2014, autoriser Monsieur le Maire :

- à encaisser la dotation de la Fondation de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un montant de 2000€ (Deux mille euros)
- à émettre un titre de recette du montant alloué

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D-2014/26

Archives municipales. Dépôt de tableaux appartenant à l'association La Mémoire de Bordeaux auprès de la Ville de Bordeaux. Convention de dépôt.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales et l'association La Mémoire de Bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes entretiennent depuis de longues années des relations étroites et de confiance, à telle enseigne que La Mémoire de Bordeaux aura son siège dans le futur hôtel des Archives municipales à La Bastide-Niel. Elle s'y installera avec l'ensemble de ses fonds et collections en 2015-2016.

Pour l'heure, le siège de la Mémoire de Bordeaux est sis au musée d'Aquitaine. Les fonds et collections de l'association sont conservés dans plusieurs locaux de stockage à l'extérieur du musée, à l'exception d'une collection de vingt-cinq tableaux, huiles sur toile originales, du peintre Francis Sussat, représentant des vues de Bordeaux dans les années 1940-1950. Souhaitant optimiser l'utilisation de ses réserves, le musée a souhaité que la Mémoire de Bordeaux puisse trouver un autre site pour y conserver cette collection. Il a été proposé de l'accueillir aux Archives municipales.

Une convention de dépôt, précisant les obligations des parties, a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

-à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Convention de dépôt de la collection des œuvres du peintre Francis Sussat par la Mémoire de Bordeaux à la Ville de Bordeaux (Archives municipales)

Entre les soussignés

Alain Juppé, Maire de Bordeaux,

d'une part,

et

Marc Lajugie, Président de l'association la Mémoire de Bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes, dénommée ci-après « l'association »,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'association est propriétaire de vingt-cinq (25) tableaux originaux du peintre Sussat, dont la liste s'établit comme suit :

- 1/ Les Halles des Capucins, Bordeaux, 1946.**
- 2/La place Mériadeck, Bordeaux, sans date.**
- 3/Le tramway de Beychac, Bordeaux, 1946.**
- 4/Le marché neuf, Bordeaux, sans date.**
- 5/La place de la Bourse, Bordeaux, 1950.**
- 6/Les allées de Tourny, « On baisse la charrue », Bordeaux, sans date.**
- 7/La place de la Victoire, Bordeaux, 1957.**
- 8/La place Tourny, Bordeaux, 1950.**
- 9/Tourny, les maraîchers et les bourriers, Bordeaux, 1945.**
- 10/Le marché Saint-Fort, Bordeaux, 1945.**
- 11/Les quais aux Quinconces, Bordeaux, 1947.**
- 12/Les gondoles face à la Bourse, Bordeaux, sans date.**
- 13/Le chemin de fer économique de la Gironde, Saint-Médard-en-Jalles, sans date.**
- 14/Place Jean-Jaurès - Les T.E.O.B, Bordeaux, 1945.**
- 15/La gare Saint-Jean, Bordeaux, 1950.**
- 16/La rue de Galle et la rue de la Chartreuse, Bordeaux, 1945.**
- 17/La gare Saint- Louis - Bordeaux - Le Verdon - Médoc - Lacanau, sans date.**
- 18/La rue Castéja « Le départ des facteurs en tournée », Bordeaux, 1950.**
- 19/Quai de Bacalan, Bordeaux, sans date.**
- 20/La place de la Bourse, Bordeaux, 1950.**
- 21/La place Picard, Bordeaux, sans date.**
- 22/Mériadeck, Bordeaux, 1950.**
- 23/Le Jardin public, Bordeaux, 1939.**
- 24/Mériadeck, Bordeaux, 1950.**
- 25/La compagnie Transatlantique, sans date.**

La présente convention a pour objet le dépôt de ces tableaux par l'association auprès de la Ville de Bordeaux pour qu'ils soient conservés à ses Archives municipales. Le dépôt est consenti par la Ville à titre gratuit.

Article 2 : Effet

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Article 3 : durée du dépôt

La durée du dépôt est fixée à trois ans à compter de la signature de la convention. Le dépôt est renouvelable par tacite reconduction.

Article 4 : Obligations du dépositaire

Le dépositaire prend à sa charge les frais du transport dans ses locaux ainsi que les frais de conservation matérielle des documents déposés. Il s'engage à ce que ces documents soient conservés dans le dépôt des archives, sous la responsabilité du conservateur. Il s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le dépôt et notamment les conséquences des vols, pertes et dégradations.

Article 5 : communication

Les documents faisant l'objet du présent dépôt seront communicables selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatifs aux archives publiques.

Article 6 : prêt de documents

Tout prêt de document pour exposition ou pour tout autre motif sera soumis à l'autorisation écrite préalable du déposant. Dans le cadre d'une exposition temporaire, le dépositaire s'assure des conditions de conservation et de présentation destinées à assurer la sécurité des documents sur le lieu de la manifestation. Il en informe par écrit le déposant lequel fait connaître sa décision au dépositaire dans un délai de trois mois. Le déposant donne délégation au dépositaire pour accorder les autorisations prévues en cas de prêt pour exposition dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois échus.

Article 7 : reproduction

Le déposant donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales. Dans ce cas, l'autorisation écrite du déposant sera requise. La perception des droits afférents se fera au bénéfice du dépositaire. Le dépositaire pourra effectuer et utiliser à des fins culturelles et éducatives toute reproduction sous forme de clichés photographiques ou sous toute autre forme de support, de tout ou partie du document déposé. Toute reproduction de documents devra faire apparaître la provenance des documents (Archives municipales de Bordeaux, dépôt Mémoire de Bordeaux). Les reproductions de documents déposés réalisés par les soins ou aux frais du dépositaire demeureront sa propriété.

Article 8 : révocation du dépôt

Pour le cas où l'une ou l'autre des parties déciderait de révoquer le dépôt, elle en informera l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Dans le cas où cette révocation serait du fait du déposant, ce dernier sera tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés.

Le retrait est obligatoirement prononcé pour insuffisance de soins, insécurité, transfert sans autorisation hors du lieu de dépôt, dûment constaté et établi par le déposant.

Article 9 : Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 10 : Election de domicile

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- pour la Mémoire de Bordeaux, en son siège social, au 20 cours Pasteur à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le dépositaire,
Alain Juppé, Maire de Bordeaux

Le déposant,
Marc Lajugie, Président de la Mémoire de
Bordeaux, de la communauté urbaine et de ses
communes

D-2014/27

Convention avec la Bpi pour l'adhésion au réseau de réponses à distance BiblioSés@me

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses évolutions technologiques et de la modernisation des services offerts au public, la Bibliothèque de Bordeaux a pour objectif d'intégrer le réseau coopératif national de réponses à distance piloté par la Bibliothèque publique d'information et d'afficher sur son nouveau portail documentaire le label BiblioSés@me sous lequel il est désigné.

Il convient dans cette perspective de souscrire un abonnement annuel au service de référence virtuel Question Point commercialisé par OCLC.

Pour bénéficier des conditions préférentielles applicables aux membres du réseau, la Bpi propose à ses partenaires l'adhésion au groupement d'achat encadré par les dispositions précisées dans la convention jointe.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, qui annule et remplace celle du 21 octobre 2013, et à régler la dépense correspondante (soit 620,69 € ht pour l'année 2013/2014) qui sera imputée au budget de la bibliothèque.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

On peut peut-être regrouper ?

M. DUCASSOU. -

La délibération 22 n'a pas de remarques particulières.

La 23 non plus... Il n'y a pas d'autres délibérations particulières, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions sur les délibérations 22 à 27 ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur la 27 je profiterai de cette délibération pour dire un mot à nouveau sur les bibliothèques de Bordeaux. Je dis « à nouveau » car j'étais déjà intervenu en juin 2013 sur votre politique en matière de lecture publique en dénonçant notamment les manques, en lisant les insuffisances en termes de couverture de territoires et de tranches horaires, et pour finir en faisant des propositions sur ce sujet ;

Je m'appuyais pour faire un comparatif avec les autres villes sur mes recherches sur les différents points évoqués et sur un rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques de novembre 2012 qui faisait des comparatifs entre les villes et les grandes villes européennes.

Dans ce rapport Bordeaux apparaissait très en retard en termes d'innovations techniques, de nombre de médiathèques, de bibliothèques de quartiers, de nombre d'abonnés, de nombre d'emprunts, d'horaires d'ouverture au public.

Vous m'aviez fait une réponse, Monsieur le Maire, à mon avis, hors de propos vous faisant le défenseur de votre politique culturelle formidable. Je dis « hors de propos » parce que vous ne m'aviez absolument pas répondu sur le sujet que j'avais évoqué, c'est-à-dire la lecture publique, ne tenant absolument pas compte de mes remarques, voire de mes propositions.

Mais quelle n'a pas été ma surprise de constater que si vous aviez été apparemment très fort dans la manière d'évacuer nos suggestions en matière de lecture publique, vous n'y aviez pas été totalement sourd compte tenu du fait que j'ai découvert avec surprise dans votre programme électoral un des points que j'avais évoqué, à savoir l'ouverture de la bibliothèque Mériadeck le dimanche.

Comme quoi une opposition constructive ça sert toujours à quelque chose, au moins à reprendre ses idées sans avoir besoin de le reconnaître.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PAPADATO. On le constate Conseil après Conseil, tout ce qui se passe ici est à votre initiative. Donc je pense qu'il est urgent que vous preniez ma place ça ira beaucoup plus vite, naturellement.

Là M. RESPAUD jubile. Imprudemment peut-être.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Juste un vote contre sur la 25. Aussi intéressante que soit l'action Tremplin nous sommes contre le mécénat de manière à ne pas avoir trop de comptes à rendre. Ici il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce n'est pas encore trop « grave ». Mais ne pas avoir trop de comptes à rendre en matière artistique et culturelle à des entreprises privées ça peut aussi protéger un certain nombre de choses qui partent pas mal en vrille en ce moment.

M. LE MAIRE. -

Donc vous votez contre sur la 25 ?

Il y a un vote contre du groupe communiste sur la 25.

Sur la 27 je pense que les verts vont la voter.

Je vous signale que je n'ai pas simplement proposé d'ouvrir les horaires de la grande bibliothèque le dimanche. Nous l'avons profondément rénovée. Aujourd'hui elle est considérée comme une des toutes premières grandes bibliothèques de lecture publique de France, et surtout nous avons ouvert 2 bibliothèques de quartiers : Flora Tristan à Armagnac et Jean de la Ville de Mirmont à Saint-Augustin dont le succès est immédiat et spectaculaire. Nous mettons en chantier la 3^{ème}.

Vous pourriez rappeler aussi que c'est sans doute à votre initiative que nous avons lancé ces travaux...

A part le vote hostile des communistes sur la 25 tout le reste passe sans abstentions ni votes contre. Merci.

CONVENTION N°2013-425

ENTRE : **La Bibliothèque publique d'information**
Établissement public à caractère administratif
créé par décret n°76.82 du 27 janvier 1976

sise
25, rue du Renard
75197 PARIS CEDEX 04

représentée par : son **Directeur**

ci-après dénommée : "**Bpi**"

ET : **La Ville de Bordeaux**
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33000 Bordeaux

représentée par Mr le Maire Alain JUPPE

ci-après dénommé(e) "**cocontractant**"

OBJET : convention constitutive d'un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics pour l'abonnement global au service de référence virtuel Question Point support du service de réponse à distance BiblioSésame commercialisé par OCLC.

La convention a pour but de définir l'opération d'achat pour laquelle le groupement est constitué, les modalités de fonctionnement du groupement, la désignation du coordonnateur, chargé de procéder, en application du code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire et plus généralement, les engagements réciproques de chacun des membres du groupement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'OPERATION D'ACHAT / DETERMINATION DU BESOIN

Le groupement constitué par les signataires de la convention, à savoir la Bpi et les cocontractants mentionnés en annexe 1, concerne une opération d'achat déterminé : l'abonnement global au service de référence virtuel Question Point support du service de réponse à distance BiblioSésame commercialisé par OCLC.

Pour des facilités de gestion, il est convenu que la Bpi établit un instrument contractuel bilatéral avec chacun des membres du groupement, auquel adhère le cocontractant par la présente convention. Obligation est faite à chaque membre du groupement de recourir aux services du titulaire retenu, au terme de la procédure conclue par le groupement.

Conformément à l'article 28 du code des marchés publics qui dispose que le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les situations décrites au II de l'article 35, et au vu de l'attestation d'exclusivité produite par OCLC, le marché n°2012-018 a été négocié sans mise en concurrence en application d'une procédure adaptée et notifié le 13 juin 2012 à OCLC Pica Europe du Sud, 14 place des victoires, Asnières-sur-Seine.

Le marché a pour objet l'abonnement global, renouvelable annuellement par tacite reconduction au service de référence virtuel Question Point, support du service de réponse à distance BiblioSésame commercialisé par OCLC. S'agissant d'un marché à bons de commande, la durée du marché ne peut excéder le 12 juin 2016.

Les membres du groupement déclarent avoir défini et estimé leurs besoins tels qu'ils figurent en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

La Bpi et les cocontractants conviennent que la présente convention et ses deux annexes constituent l'intégralité de l'accord intervenu entre elles et remplacent toutes dispositions écrites ou orales ayant trait au contenu de cet accord, lequel ne pourra être modifié ou complété que par voie d'avenant.

De même, la présente convention annule toute stipulation contractuelle antérieure conclue entre les parties et qui serait contraire aux clauses souscrites par les présentes lesquelles prévalent en cas de contradiction .

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement est la Bibliothèque publique d'information représentée par son Directeur, ou toute personne à laquelle il aura accordé une délégation générale de signature.

ARTICLE 4 : DUREE DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué à compter de la signature de la présente convention par ses membres. Il est dissous à l'issue de la clôture du marché conclu pour effectuer l'opération d'achat décrite à l'article N°1, à l'achèvement des missions confiées au coordonnateur.

ARTICLE 5 : FONCTIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement, organise l'ensemble de la procédure de choix du titulaire : il a passé le marché afférent.

A cette fin, il est en charge des missions suivantes :

- choisir le mode de passation du marché, conformément au code des marchés publics ;
- rédiger les documents contractuels,
- rédiger le rapport de présentation du marché le cas échéant,
- signer le marché ou les marchés, notifier et exécuter celui-ci au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- gérer la mise en œuvre des clauses d'ajustement et de révision de prix,
- reconduire le marché,
- établir les avenants éventuels.

Pour l'ensemble de ses missions, le coordonnateur recueille, en tant que de besoin, les informations nécessaires auprès des services des autres membres du groupement.

Plus généralement, le coordonnateur assure auprès des membres du groupement un rôle d'assistance à la fois technique et administrative dès la définition et l'estimation des besoins et pendant toute la durée du marché.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Bpi

La Bpi a affecté un budget de 5 500,00 € HT à l'opération d'achat définie à l'article N°1 pour la première année de l'exécution du marché.

Elle s'engage à affecter un budget de 3 500,00 € HT pour la seconde année du marché, en raison de la diminution tarifaire dont elle bénéficie, suite à l'adhésion de nouveaux membres au groupement de commandes.

Cocontractant

Le cocontractant accorde une première participation financière de 620,69 € HT, participation correspondant à la valeur de l'abonnement en 2013. Il libère cette participation financière à la notification de la présente convention.

Dans le cadre des reconductions successives du marché n°2012-018, la participation financière du cocontractant pourra faire l'objet d'une variation en fonction de l'évolution des prix dudit marché.

Le montant dû à la Bpi est réglé sur présentation d'un titre de recette au nom et à l'ordre de l'Agent Comptable de la Bpi par tout moyen à la convenance du cocontractant.

ARTICLE 7 : NOTIFICATION DU MARCHE

Ce marché n°2012-018 notifié le 13 juin 2012 à Asnières-sur-Seine, a été conclu pour un an du 13 juin 2012 au 12 juin 2013, et reconduit tacitement une première fois, pour la période du 13 juin 2013 au 12 juin 2014.

En conséquence, le cocontractant est engagé à compter de la signature des présentes, jusqu'au 12 juin 2014. Son adhésion au groupement est reconduite tacitement jusqu'à la clôture du marché n°2012-018, sauf dénonciation signifiée par le cocontractant par lettre recommandée avec accusé réception, avec un préavis de cent vingt (120) jours calendaires calculé à compter de la date anniversaire de reconduction du marché.

ARTICLE 8 : MODIFICATION / AJOUT D'UN NOUVEAU MEMBRE

Toute modification de la présente convention, par exemple l'ajout d'un nouveau membre, doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement par voie d'avenant à la présente convention.

Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 9 : RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé réception en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties dans l'accomplissement de ses obligations.

Elle ne peut l'être qu'après l'émission d'une mise en demeure également transmise par lettre recommandée avec accusé réception et restée infructueuse, exposant et motivant les manquements constatés aux présentes obligations et fixant un délai qui ne saurait être inférieur à quinze (15) jours civils pour remédier aux manquements signalés.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui ne saurait être réglée à l'amiable, le Tribunal administratif de Paris sera seul compétent.

**Fait en 3 exemplaires originaux,
(signature et cachet)**

A Bordeaux, le

Le cocontractant,

A Paris, le

Le Directeur de la Bpi,

A Paris, le

**L'autorité chargée du
contrôle financier de la Bpi**

Annexe n°1 Liste des cocontractants membres du groupement de commande

- Médiathèque de Montpellier
- BM Valenciennes
- BM Limoges
- BM Toulouse
- BMVR Alcazar (Marseille)
- Bib d'Etude et d'information (Cergy)
- Bib Ste Geneviève (Paris)
- BM Malraux (Strasbourg)
- BM Brest
- BM Reims
- Médiathèque Troyes
- BM J. Lévy (Lille)
- Médiathèque du Pontiffroy (Metz)
- Bib Amiens
- Institut du Monde Arabe (Paris)
- Bib départ. Eure et Loir
- Bib départ. Saône et Loire
- Médiathèque Louis Aragon (Martigues)
- Bib de Caen
- BM Grenoble
- Bib Boissy-Saint-Léger
- Bib Levallois-Perret
- Médiathèque J. Baumel (Rueil-Malmaison)
- Médiathèque départ. Hérault
- Médiathèque départ. Vosges
- Médiathèque Issy-les-Moulineaux
- Bib Nancy-Agglomération
- Cité des Sciences (Paris)
- BM Reims
- Bib Bordeaux

Annexe n°2 Estimation financière des besoins du cocontractant

Identification du cocontractant : Ville de Bordeaux

**Adresse : Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33000 Bordeaux**

N°Siret : 213300635

Représentant légal signataire de la convention : Alain JUPPE

Bibliothèque

Dénomination de la bibliothèque : Bibliothèque de Bordeaux

**Adresse : 85 cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux**

Coordonnées du service gestionnaire de la présente convention :

Nom : Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels

**Nom et prénom de l'agent chargé du dossier, email :
Olivier Caudron, dgac.lectpub@mairie-bordeaux.fr**

Estimation financière du service :

Service	Estimation financière
Abonnement global au réseau informatique support du service de réponse à distance BiblioSésame	Montant annuel Prix de base révisable 620,69 € HT

